

Fiches habitats ZONES HUMIDES

**INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION
DES ZONES HUMIDES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE**
Bassin versant du Moron - 2022

Autrefois délaissées ou négligées, les zones humides reviennent aujourd'hui au premier plan, et plus particulièrement au cœur de nos politiques publiques. Leurs fonctions, multiples, les hissent au premier plan dans nos objectifs de préservation de qualité de l'eau et de biodiversité. Véritables puits de carbone, elles deviennent désormais incontournables dans la lutte contre le réchauffement climatique. Au service de la régulation des inondations ou de la temporisation des étiages, elles représentent un outil nécessaire de la planification territoriale. Un seul choix s'offre à nous : préservons les zones humides !



Bordures à Calamagrostis des eaux courantes, Tauriac © APEXE

Sous la direction de Julie MORVAN (AMOnia environnement)

Nous remercions toutes les personnes sollicitées pour leurs renseignements et leur relecture, ces contributions participent à la cohérence de ce document :

Sébastien NYS (Syndicat du Moron)
Gauthier WATELLE (Syndicat du Moron)

Rédaction :
AMOnia environnement,
Hugo BERTELOOT (Améten),
Thomas PICHILLOU (Coop'alpha).

Crédits photographiques :
Eléa BARJAVEL (AMOnia environnement)
Marie BALTHAZAR
Clément BONNO (AMOnia environnement)
Pierre BOUSCARY (AMOnia environnement)
Jean-Marie DUPONT (APEXE)
Jodie MAURS (AMOnia environnement)
Julie MORVAN (AMOnia environnement)
Thomas PICHILLOU (Coop'alpha)
Anne PLÉNEY (Geoflore)
Gauthier WATELLE (Syndicat du Moron)

Conception graphique :
Eléa BARJAVEL (AMOnia environnement)

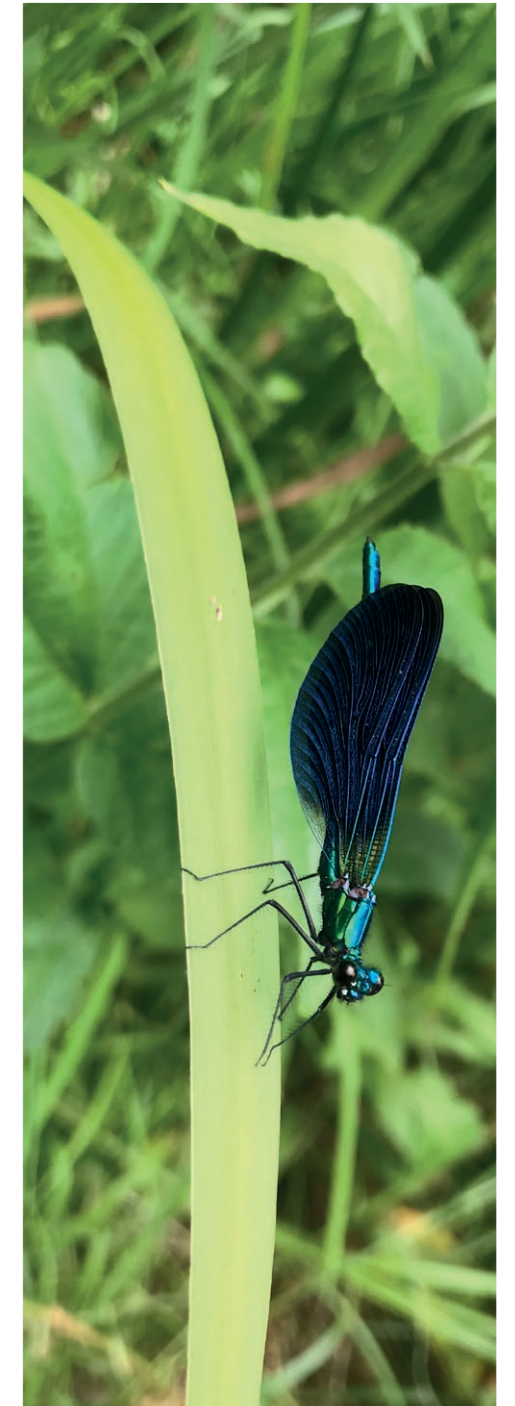
Référence conseillée :
AMOnia environnement 2022. Fiches habitats de l'inventaire et de la caractérisation des zones humides sur le territoire du Moron, 61 p.



Scanner pour accéder à la version numérique du document sur le site internet du Syndicat du Moron (syndicatdumoron.fr).

Table des matières

| | |
|---|----|
| GLOSSAIRE | 4 |
| 1. ENJEUX | 7 |
| 2. GOUVERNANCE | 7 |
| 3. STRATÉGIE | 7 |
| 4. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE | 8 |
| 5. PRÉSENTATION DES FICHES HABITATS DE ZONES HUMIDES | 9 |
| 6. NOTICE D'UTILISATION DES FICHES | 11 |
| 7. FICHES HABITATS | 18 |
| Fiche 1 : Boisements alluviaux | 18 |
| Fiche 2 : Boisements marécageux | 22 |
| Fiche 3 : Landes humides | 26 |
| Fiche 4 : Mégaphorbiaies et ourlets frais | 30 |
| Fiche 5 : Prairies humides de fauche | 34 |
| Fiche 6 : Prairies humides eutrophes et ourlets des cours d'eau | 38 |
| Fiche 7 : Prairies humides oligotrophes | 42 |
| Fiche 8 : Cladiaies | 46 |
| Fiche 9 : Milieux ouverts marécageux ou tourbeux | 50 |
| Fiche 10 : Habitats anthropisés | 54 |
| Fiche 11 : Marais | 58 |



Caloptéryx vierge, espèce inféodée aux cours d'eau © AMOnia environnement

GLOSSAIRE

Sauf indication, les définitions suivantes sont produites par le groupement en charge de la présente étude. Les définitions marquées d'un astérisque (*) ont été légèrement modifiées par rapport à celle de la référence citée.

Anthropique

Activité ou phénomène ayant une origine humaine.

Apiacées

Famille de plantes regroupant des espèces telles que la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Fenouil commun (*Foeniculum vulgare*), le Persil (*Petroselinum crispum*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), etc. Aussi appelées ombellifères, les espèces de cette famille présentent des fleurs disposées en ombelle.

Bassin versant*

Territoire géographique bien défini correspondant à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Il se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins. *Référence : Office Français de la Biodiversité*

Basiphile ou basophile

Espèce qui se développe sur sol basique. Les espèces se développant sur substrat calcaire sont des espèces basiphiles. Ce terme s'oppose à acidiphile.

CORINE Biotopes

Catalogue ayant pour objectif de produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels ou « habitats ». Cette typologie est aujourd'hui remplacée par la typologie EUNIS. Elle est encore utilisée en France dans le cadre de l'application de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié pour caractériser et délimiter les zones humides.

Référence : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Critères de définition des zones humides

I. Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 du Code de l'environnement sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles.

Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II. La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

III. Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.

IV. « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales. »

Référence : article L. 211-1 précisé par l'article R. 211-108 du Code de l'environnement

Cycles biogéochimiques

Ensemble de processus par lesquels un élément (carbone, azote ou phosphore notamment) passe d'un milieu à un autre. Par exemple, le carbone atmosphérique (CO₂) est emmagasiné par les plantes lors de la photosynthèse. Les processus de décomposition de la matière végétale par les microorganismes libèrent du CO₂.

Dégradation (d'un écosystème)

Niveau d'impact délétère sur les écosystèmes qui entraîne une perte de biodiversité et une simplification ou une perturbation de leur composition, de leur structure et de leur fonctionnement, et qui conduit généralement à une réduction du flux des services écosystémiques.

Eunis (European Nature Information System) *

Classification des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres et marins d'Europe. Typologie utilisable sur tout le territoire français métropolitain et sur tous types de milieux. Ce système de classification des habitats remplace la typologie CORINE Biotopes.

Référence : Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Eutrophe

Milieu particulièrement riche en éléments nutritifs (nitrates et phosphates notamment). Le caractère eutrophe d'un milieu peut être accentué par l'Homme (apport d'intrants, pâturage, etc.). Ce terme s'oppose à oligotrophe.

Habitat majoritaire

Habitat observé principalement au sein d'une zone humide selon la classification CORINE Biotopes avec le taux de recouvrement le plus important

Habitat minoritaire

Habitat secondaire observé au sein d'une zone humide selon la classification CORINE Biotopes avec le taux de recouvrement le moins important

Habitat naturel

Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Référence : Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF)

Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)

Répertoriés dans l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF) comme les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Les habitats sont nommés par des codes et des intitulés particuliers. Les habitats d'intérêt communautaire prioritaires sont signalés par un astérisque (*) devant leur intitulé.

Référence : Cahiers des habitats Natura 2000

Hélophyte

Plantes enracinées dont les bourgeons végétatifs qui survivent lors de la période défavorable sont submergés constamment dans l'eau ou la vase. Les tiges, feuilles et parties florifères croissent majoritairement hors de l'eau. C'est le cas notamment du Roseau commun (*Phragmites australis*) ou de l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*).

Histosols*

Types de sols composés de matières organiques et d'eau. Le solum se construit à partir de débris végétaux morts qui se transforment lentement en conditions d'anaérobiose en raison de son engorgement permanent ou quasipermanent. Un

HISTOSOL est constitué presque exclusivement d'horizons hologaniques (histiques H).

Référence : Petit Lexique de Pédologie (Baize, 2004).

Hydromorphe

Se dit d'un sol régulièrement saturé en eau. Cette saturation se traduit par la présence de marques physiques appelées « traits d'hydromorphie ».

Mésotrophe

Caractérise un milieu modérément riche en nutriments.

Natura 2000

Réseau européen regroupant des sites naturels terrestres et marins ayant pour objectif la conservation d'espèces et d'habitats menacés en Europe. Il s'agit d'un outil d'application de deux directives européennes : la « Directive Oiseaux » et la « Directive Habitats-Faune-Flore »

Nom scientifique d'une espèce

Nom scientifique d'une espèce composé de deux termes : le nom du genre et le nom de l'espèce.

Régi par une nomenclature particulière, il s'écrit systématiquement avec le nom du genre avec une majuscule et le nom de l'espèce en minuscule, les deux termes en latin ont une typographie distincte du nom vernaculaire (en italique).

Nom vernaculaire d'une espèce

Nom communément et usuellement donné à une espèce (animale ou végétale). Il complète le taxon scientifique d'une espèce.

Nutriments (biologie végétale)

Substance organique ou minérale, directement assimilable par les végétaux. Ils peuvent être introduits dans l'environnement (notamment par les activités humaines) sous différentes formes (nitrites, nitrates, ammoniac, orthophosphates, etc.).

Oligotrophe

Se dit d'un milieu pauvre en nutriments. Par exemple, les tourbières sont des milieux oligotrophes.

Poacées

Aussi appelées Graminées, cette vaste famille regroupe un ensemble d'espèces à l'aspect d'« herbes ». Elles possèdent une tige cylindrique creuse formant des

noëuds. Les feuilles sont généralement étroites, linéaires et à nervures parallèles. Les espèces telles que le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Blé d'été (*Triticum aestivum*), l'Avoine cultivée (*Avena sativa*) ou le Roseau commun (*Phragmites australis*) en font partie.

Puits de carbone

Réservoir naturel ou artificiel qui permet de stocker le CO₂ en dehors de l'atmosphère. Il permet notamment de stocker certains gaz à effet de serre. Les principaux puits de carbone sont les océans, les sols et les forêts.

Restauration

Action visant à ramener l'écosystème à l'état dans lequel il se serait trouvé si la dégradation n'avait pas eu lieu.

Solum

Tranche verticale d'une couverture pédologique observable dans une fosse ou une tranchée.

Référence : *Petit Lexique de Pédologie (Baize, 2004)*.

Strates

Niveaux d'étagement vertical de la végétation. Quatre niveaux sont couramment utilisés : la strate arborescente, la strate arbustive, la strate herbacée et la strate bryo-lichénique (mousses et lichens).

Taux de recouvrement

Pourcentage de recouvrement d'un habitat

Tarière

Instrument métallique enfoncé verticalement dans le sol permettant d'opérer des prélèvements et de faire des observations sur des petites carottes.

Référence : *Petit Lexique de Pédologie (Baize, 2004)*.

Traits d'hydromorphie

Caractères morphologiques (taches, bariolages, nodules) liés à des engorgements par l'eau, observables sur un solum même en saison sèche et servant classiquement de base à un jugement sur son fonctionnement hydrique (durée, profondeur d'action et origine de l'engorgement par l'eau au cours des cycles annuels).

Référence : *Petit Lexique de Pédologie (Baize, 2004)*.

Thermophile

Organisme se développant à des températures élevées. Ce terme s'oppose à « psychophile ».

Tourbe

Sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau. Les processus de formation de la tourbe sont extrêmement lents (0,2 à 1,0 mm par an).

Zones humides

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Référence : *Art. L.211-1 du Code de l'environnement*



Sondage pédologique d'un sol de zone humide réalisé à la tarière
© AMONIA environnement

1. ENJEUX

Suite à l'adoption de sa nouvelle stratégie d'intervention validée en conseil syndical du 04 septembre 2019 et conforme à ses objectifs, le Syndicat du Moron a souhaité engager une action spécifique pour la connaissance, la valorisation et la préservation des zones humides. Ces écosystèmes fragiles et menacés présentent de multiples intérêts pour la régulation des crues, le soutien à l'étiage des cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux par autoépuration et abritent un cortège d'espèces spécifiques dont un certain nombre sont protégées ou considérées comme patrimoniales, telles que la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou la Nivéole d'été (*Leucojum aestivum*).

2. GOUVERNANCE

Le syndicat du Moron est un syndicat mixte fermé, formé par accord entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres. Quatre Communautés de Communes (CC) sont acteurs sur le territoire du Syndicat du Moron :

- La CC de Blaye ;
- La CC Latitude Nord Gironde ;
- La CC du Grand Cubzaguais ;
- La CC du Fronsadais.

3. STRATÉGIE

La démarche du Syndicat du Moron vise à mettre en œuvre un projet de territoire afin de valoriser et protéger durablement les zones humides, notamment par le développement d'une politique foncière d'acquisition et de gestion.

L'élaboration d'un inventaire et la caractérisation des zones humides sur le territoire de gestion du Syndicat du Moron permet donc d'améliorer les connaissances (identification cartographique, détermination des habitats naturels, données naturalistes, détermination de l'état de conservation) sur cette thématique et permettra, à terme, d'engager une action de préservation en concertation avec les collectivités.



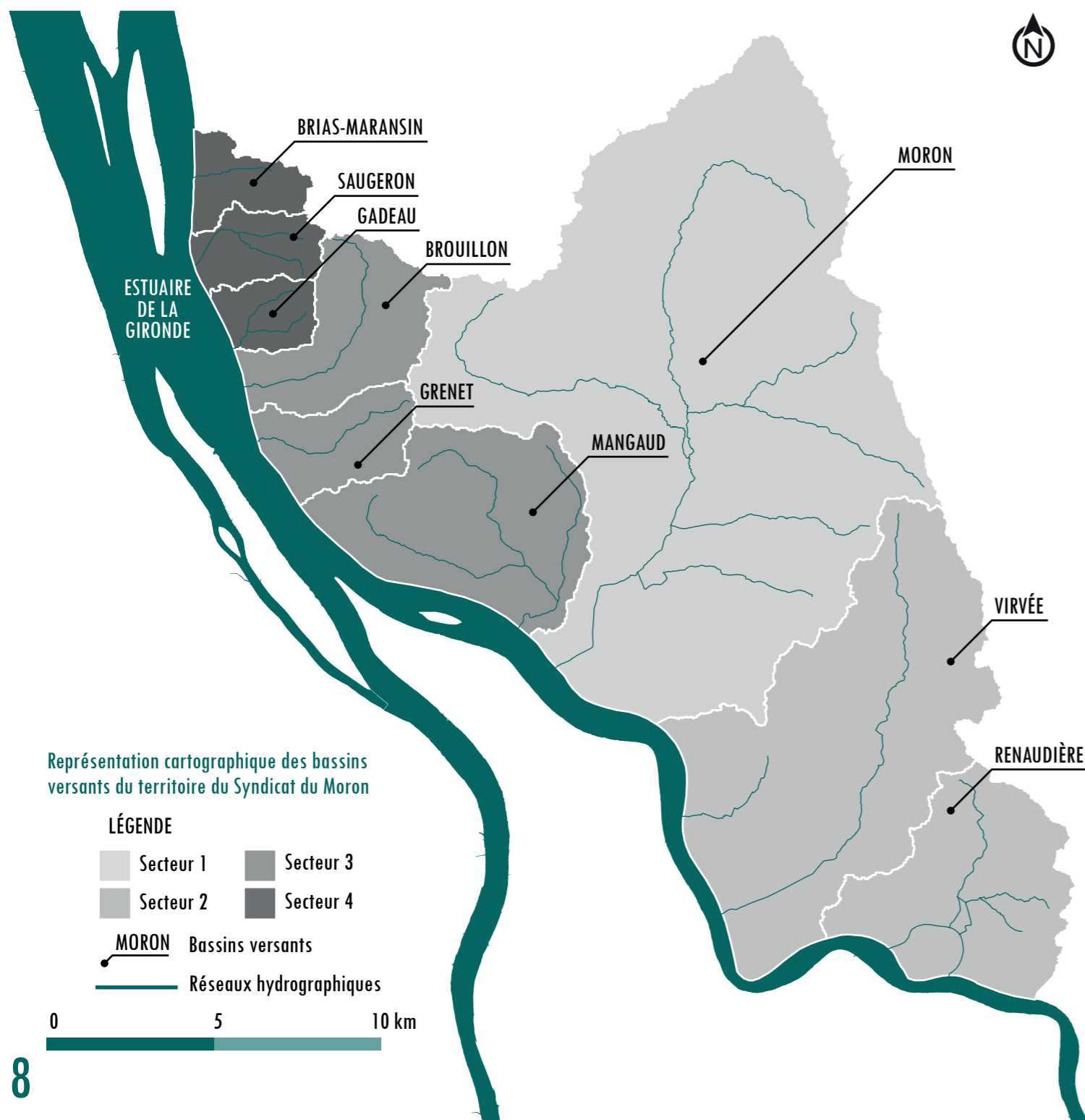
4. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le territoire du Syndicat du Moron représente 37 335 ha. L'étude est divisée en 4 secteurs d'investigation correspondant à des regroupements des 9 bassins versants du territoire du Syndicat :

- Le bassin versant du Moron (Secteur 1) ;
- Les bassins versants de la Virvée et de la Renaudière (Secteur 2) ;
- Les bassins versants du Brouillon, du Mangaud et du Grenet (Secteur 3) ;
- Les bassins versants du Gadeau, du Saugeron et du Brias-Maransin (Secteur 4).

Chaque bassin versant est unique et se distingue par sa taille, sa forme, la densité de son réseau hydrographique, l'occupation du sol mais également par les pressions anthropiques qu'il subit (urbanisation, artificialisation, imperméabilisation).

Traversé par 180 km de cours d'eau, le bassin versant du Moron (18 300 ha) est le premier secteur investigué pour cette étude entre 2021 et 2022.



5. PRÉSENTATION DES FICHES HABITATS DE ZONES HUMIDES

L'inventaire et la caractérisation des zones humides présentes sur le territoire sont le fruit d'un processus méthodique et itératif composé principalement de deux phases :

- la phase de prélocalisation des zones humides avec la définition des Zones Humides Potentielles (ZHP) ;
- la phase de validation des ZHP en Zones Humides Effectives (ZHE).

Une première phase de prélocalisation des zones humides constitue une phase de collecte, d'analyse et de traitement de données cartographiques permettant l'identification et la délimitation des ZHP. Cette étape est principalement basée sur l'observation des images aériennes permettant d'obtenir de précieux renseignements sur l'existence probable de zones humides et le recoupement avec des données géographiques basées sur l'analyse de critères d'identification précis des zones humides.

Sur la base des zones humides potentielles délimitées et caractérisées, l'objectif de la seconde étape consiste à délimiter et caractériser des ZHE. Des relevés botaniques permettant, dans la mesure du possible, d'identifier des zones humides sur le critère « végétation » sont effectués. Lorsque le critère « végétation » ne permet pas de conclure sur la nature de l'habitat (humide ou non humide), l'analyse se fait sur le critère « sol » avec la réalisation de sondages pédologiques.

Cette dernière phase a pour objectif d'améliorer les connaissances (identification cartographique, détermination des habitats naturels, données naturalistes, détermination de l'état de conservation, etc.) des zones humides présentes sur le territoire afin de sécuriser leur protection au regard des éventuelles menaces, notamment d'artificialisation. La finalité de cette étude est également de créer un outil d'aide à la décision pour engager par la suite une action de préservation et de restauration de ces milieux en concertation avec les collectivités.

Forêt de Frênes et d'Aulnes à Saint-Christoly-de-Blaye, habitat inclus dans la fiche 1 « Boisement alluviaux et peupleraies » © APEXE





Jonchaie, Civrac-de-Blaye © APEXE

Ces fiches présentent les habitats de zones humides rencontrés sur le territoire du Syndicat du Moron. Les zones humides constituent une mosaïque de milieux, ouverts ou fermés, parfois anthropisés.

Plantation de Peupliers © APEXE



Définition des marais

La notion de marais se distingue de la notion de « zones humides » notamment dans l'application de la rubrique 3.1.1.0 de la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités).

Les marais sont définis comme étant des milieux humides caractérisés par des terres basses, en majeure partie situées en-dessous du niveau des plus hautes crues ayant de forts usages anthropiques (drainage, constitution de canaux, etc.). Ces milieux s'accompagnent d'une gestion effective des niveaux d'eau par l'aménagement de digues et/ou de chenaux.

Les « marais » sont distincts des zones humides dans la réglementation française et possèdent un statut particulier dû à leur gestion et leur utilisation (drainage, constitution de canaux, etc.) qui peuvent assécher le milieu et entraver l'identification des critères botaniques et pédologiques essentiels à la détermination d'une zone humide. Les marais, bien que dissemblables des zones humides, feront l'objet d'une 11^e fiche habitat.

Les habitats ont été regroupés en grands types afin de présenter 11 fiches habitats :

- Fiche 1 : Boisements alluviaux et peupleraies
- Fiche 2 : Boisements marécageux
- Fiche 3 : Landes humides
- Fiche 4 : Mégaphorbiaies et ourlets frais
- Fiche 5 : Prairies humides de fauche
- Fiche 6 : Prairies humides eutrophes et ourlets des cours d'eau
- Fiche 7 : Prairies humides oligotrophes
- Fiche 8 : Cladiaies
- Fiche 9 : Milieux ouverts marécageux ou tourbeux
- Fiche 10 : Habitats anthropisés
- Fiche 11 : Marais

6. NOTICE D'UTILISATION DES FICHES

Les onze fiches détaillées dans ce document suivent une trame commune organisée en plusieurs parties.

Une description de la végétation au travers de la physionomie de l'habitat, ses conditions stationnelles, son cortège végétal indicateur et sa valeur patrimoniale est accompagnée d'une présentation de plusieurs espèces caractéristiques de l'habitat. L'identification des principales menaces qui pèsent sur cet habitat est proposée avec des conseils de gestion du milieu afin de préserver ses caractéristiques principales. Les fonctions principales des zones humides sont présentées.

6.1. Description des habitats

La répartition de l'habitat et sa description sont rapportées sur une carte et un encart dédié. La partie description propose des chiffres clés sur les zones humides effectives du territoire.

Ces chiffres présentent la surface en hectares des habitats rencontrés sur le territoire. Les zones humides peuvent présenter une organisation verticale de la végétation (stratification de la végétation) et horizontale (état du couvert végétal) différentes. Lors de la phase de caractérisation de la végétation, le taux de recouvrement est défini.



Prairie humide (37.21) en bon état présentant une strate herbacée homogène avec un taux de recouvrement de 100%, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE

Il exprime le rapport entre la surface couverte par la végétation et la surface totale de l'entité étudiée.

Certaines zones humides peuvent être composées d'un seul et même habitat homogène. Cet habitat peut alors présenter un taux de recouvrement de 100% si l'entièreté de la surface étudiée est recouverte par celui-ci. La photo ci-dessous représentant une prairie humide atlantique et subatlantique (37.21) illustre une strate homogène avec un taux de recouvrement de 100%.



LÉGENDE

- Habitat majoritaire
Exemple : Bois d'Aulnes marécageux (100%)
- Habitat majoritaire clairsemé
Exemple : Bois d'Aulnes marécageux (80%)

Exemple de deux zones humides composées d'un seul habitat avec des taux de recouvrement différents

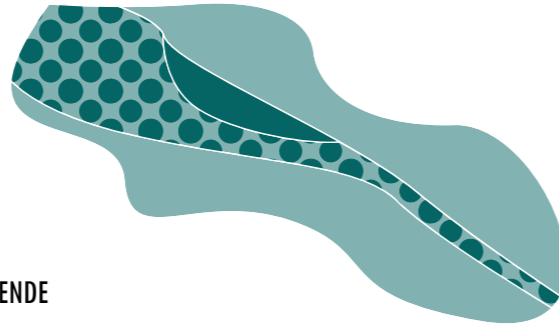
L'organisation horizontale peut toutefois différer et ainsi induire un taux de recouvrement inférieur à 100%, avec un habitat majoritaire clairsemé, notamment en raison de pratiques agricoles (sur-pâturage, labour, etc.). Ce cas est illustré par la photo de peuplements de grandes Laïches inondés (53.21-b) présentant un taux de recouvrement de 90%.






Peuplements de grandes Laïches inondés (53.21-b) partiellement dégradés avec un taux de recouvrement de 90%, Saint-Christoly-de-Blaye © Geoflore

La diversité des zones humides est telle que plusieurs habitats peuvent se superposer au sein d'une entité. Il est alors possible d'observer des taux de recouvrement supérieurs à 100% en raison de deux catégories de végétation très denses. Lorsque deux habitats sont présents sur la même zone humide, l'habitat avec le taux de recouvrement le plus important est dit majoritaire, celui avec le taux le moins important est dit minoritaire.

À titre d'exemple, une zone humide peut présenter deux habitats avec la même structure végétale (strate arborescente exclusivement) avec un bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes (44.911) et une forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (44.3), comme le montre la photo ci-dessous.



LÉGENDE

-  **Habitat majoritaire sans sous-strate**
Exemple : Bois d'Aulnes marécageux seulement
-  **Habitat minoritaire sans couvert arboré**
Exemple : Roselière basse
-  **Superposition des deux habitats**
Exemple : Bois d'Aulnes marécageux avec une roselière basse en sous-strate

Exemple d'une zone humide avec des habitats ayant des taux de recouvrement supérieurs à 100%



Bois d'Aulnes marécageux (44.911) et Forêt de Frênes et d'Aulnes (44.3), Saint-Laurent-d'Arce © APEXE

Une zone humide peut également présenter une strate arborescente supérieure avec une sous-strate basse telle qu'un bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes (44.911) avec une roselière basse (53.14) en sous-strate. La caractérisation de la végétation identifie un habitat majoritaire, le bois d'Aulnes marécageux avec un habitat minoritaire composé d'une roselière.



Bois d'Aulnes marécageux (44.911) et Roselière basses (53.14) en sous-strate, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE

Ces deux habitats étant inféodés à la même zone humide, ils ne sont pas dissociables dans la présentation des chiffres clés.

À titre d'exemple, concernant cette zone humide, les chiffres clés seront présentés dans les deux fiches habitats concernées : les boisement marécageux (Fiche 2) et les milieux ouverts marécageux ou tourbeux (Fiche 9).

Les mentions « habitat majoritaire » et « habitat minoritaire » permettent de discriminer les chiffres présentés dans les fiches habitat.

6.2. Carte de localisation des zones humides

La présente étude propose une localisation des Zones Humides Effectives (ZHE) issues des prospections de terrain menées sur le territoire du bassin versant du Moron.



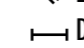

Afin d'accompagner ces chiffres clés, une carte est proposée. Le format de représentation propose de normaliser la représentation cartographique afin de s'affranchir de la taille des zones humides (habitats isolés de petite taille, îlots d'habitats, etc.) et de proposer un outil d'aide à l'analyse à travers une grille de forme régulière.

Une représentation cartographique a été élaborée sur une base hexagonale régulière, au pas de 500 mètres (distance entre chaque face des polygones).

Le choix méthodologique s'est porté sur la maille hexagonale pour diverses raisons :

- Meilleure précision dans la localisation des habitats humides au sein d'une maille ;
- Lecture facilitée grâce au caractère circulaire d'une grille hexagonale ;
- Meilleure connectivité des sommets ;
- Moins de distorsion dans le géotraitement des données ;
- Equidistance entre les centroïdes dans les six directions avec les hexagones (du fait de la similarité de la maille hexagonale avec un cercle).




LÉGENDE

-  Maille hexagonale
-  Maille carrée
-  Equidistance
-  Distance de 500 m

Comparaison d'une maille hexagonale et d'une maille carrée

Un traitement géostatistique a permis de représenter l'absence ou la présence d'un habitat sur le territoire. Lorsqu'au moins un habitat humide est présent dans une maille, celle-ci est colorée. En cas d'absence d'habitats, celle-ci est transparente. Cette représentation cartographique permet d'apprécier l'absence ou la présence de l'habitat considéré sur le territoire au travers d'une représentation simple : un hexagone.



- LÉGENDE**
-  Délimitation d'un habitat humide
 -  Maille non intersectée par l'habitat humide
 -  Maille intersectée par l'habitat humide

Comparaison d'une représentation cartographique avec un carroyage et une grille hexagonale

FICHE HABITAT ZONES HUMIDES

1 BOISEMENTS ALLUVIAUX

Codes CORINE Biotopes : 44.3 ; 41.51 ; 41.2 ; 83.3211 ; 83.3212 ; 41.5 ; 41.8112
Codes EUNIS : G1.21 ; G1.81 ; G1.A1 ; G1.C11 ; G1.8 ; G1.91112
Codes Natura 2000 : 91E0* ; 9190-1

CORRESPONDANCE AVEC LES AUTRES TYPOLOGIES
Identification des habitats constituant la fiche selon les classifications des habitats CORINE Biotopes et EUNIS. Les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) Natura 2000 de la « Directive Habitats-Faune-Flore » (DHFF) sont également mentionnés. Seuls les codes des habitats sont mentionnés.

PHYSIONOMIE
Ensemble des paramètres permettant la description de l'aspect global d'une végétation. Elle décrit entre autres la stratification de la végétation, sa hauteur, sa densité, les familles dominantes, les périodes de floraison, etc.

CONDITIONS STATIONNELLES
Ensemble des facteurs qui conditionnent le développement d'une végétation : l'eau, le pH, les nutriments, le type de sol, l'influence de l'Homme.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR
Ensemble des espèces (nom scientifique) caractéristiques de l'habitat considéré.

- LÉGENDE**
- N** Protection nationale
 - R** Protection régionale
 - D** Protection départementale

PHYSIONOMIE
Boisements du lit majeur des cours d'eau pouvant être constitués de bois tendres comme le Saule blanc (*Salix alba*) ou de bois durs comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ou le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive, souvent clairsemée, est principalement occupée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*) et la Viorne obier (*Viburnum opulus*). La strate herbacée est beaucoup plus diversifiée et s'organise généralement en plusieurs étages : une strate haute occupée principalement par de grandes laïches (*Carex pendula*, *Carex riparia*, *Carex acutiformis*) et des espèces de mégaphorbiaie (*Filipendula ulmaria*, *Athyrium filix-femina*, etc.), une strate intermédiaire (*Carex remota*, *Circaea lutetiana*, etc.) et une strate basse (*Chrysosplenium oppositifolium*, *Lysimachia nummularia*, etc.) particulièrement bien exprimée au niveau des sources et suintements.

CONDITIONS STATIONNELLES
Forêts du lit majeur des cours d'eau, alimentées par remontée de nappe ou par des sources et suintements. Sol alluvial ou colluvial très engorgé mais non asphyxié, à nappe circulante. Le gabarit des cours d'eau, la durée des crues et leur vitesse de ressuyage, la topographie, la granulométrie du substrat sont différents facteurs conditionnant le développement des différents types de boisements alluviaux.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR
Fraxinus excelsior, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Carex remota*, *Carex pendula*, *Allium ursinum*, *Athyrium filix-femina*

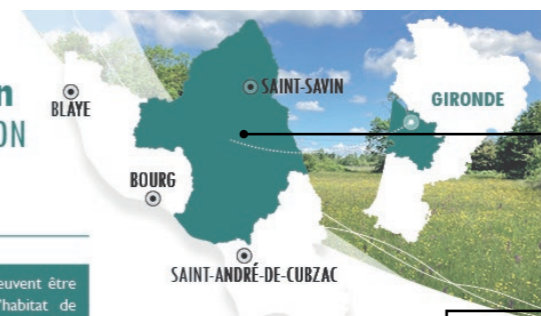
QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

| | | |
|--|---|--|
|  <p>NIVÉOLE D'ÉTÉ <i>Leucogonum aestivum</i></p> <p>Plante à bulbe ressemblant à un Perle-neige mais possédant 6 pétales égaux. Espèce protégée au niveau national.</p> <p>J F M A M J J A S O N D</p> |  <p>AIL DES OURS <i>Allium ursinum</i></p> <p>Plante à bulbe à large feuille se développant en sous-bois et formant de grandes populations.</p> <p>J F M A M J J A S O N D</p> |  <p>SALAMANDRE TACHETÉE <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>Amphibien noir tacheté de jaune vivant en milieu forestier. Il se reproduit au niveau des sources et petits cours d'eau forestiers.</p> <p>J F M A M J J A S O N D</p> |
|--|---|--|

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT
Espèces végétales ou animales à enjeux de conservation, généralement protégées et/ou menacées. Les espèces sont nommées par leur nom vernaculaire et leur nom scientifique. Des périodes d'observation favorables sont illustrées par un calendrier mensuel : janvier (J), février (F), mars (M), avril (A), mai (M), juin (J), juillet (J), août (A), septembre (S), octobre (O), novembre (N) et décembre (D). Le statut de protection légale des espèces est indiqué par la mention suivante : **N** ou **R** ou **D**

VALEUR PATRIMONIALE
Enjeux de conservation associés à l'habitat prenant en compte sa rareté, sa vulnérabilité et sa tendance évolutive. Cette valeur patrimoniale est susceptible de varier en fonction de l'échelle considérée (échelle locale, régionale, nationale, etc.).

**Syndicat du Moron
BASSIN VERSANT DU MORON**



CARTOGRAPHIE
Carte de localisation du bassin versant du Moron en Gironde (33).

VALEUR PATRIMONIALE
En bon état de conservation, ces forêts peuvent être denses, très diversifiées et constituer l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales. Cependant, elles sont généralement relictuelles et très impactées par les activités anthropiques, notamment par la popiculture.

PHOTOGRAPHIE
Photographie illustrant l'habitat.

- MENACES**
- Destruction directe (déforestation, drainage) en vue de leur reconversion agricole ou sylvicole (popiculture)
 - Artificialisation des cours d'eau (canalisation, rectification, curage)
 - Arrivée d'espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, Balsamines, etc.)

MENACES
Ensemble des actions, principalement d'origine humaine, ayant un impact négatif sur les zones humides identifiées lors des investigations de terrain.

- GESTION**
- Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau
 - Favoriser une expansion latérale de l'habitat, souvent réduit à une étroite bande en bordure de cours d'eau, notamment dans les systèmes agricoles
 - Maintenir une structuration hétérogène des boisements et une évolution libre avec îlots de sénescence
 - Proscrire les drainages et les plantations (peupleraies notamment)

GESTION
Ensemble des mesures de restauration et d'entretien à mettre en œuvre afin de préserver les zones humides ou d'améliorer leurs fonctionnalités.

FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT

Fonctions biologiques ●●●○
Fonctions biogéochimiques ●●●●
Fonctions hydrologiques ●●●○

FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT
Ensemble des processus naturels qui ont lieu naturellement dans les zones humides, résultantes d'interactions entre la structure de l'écosystème et les processus physiques, chimiques et biologiques. Les trois grandes fonctions sont les fonctions hydrologiques, les fonctions physiques et biogéochimiques, et les fonctions d'accomplissement du cycle biologique des espèces.

Ces formations étant situées en bordure de cours d'eau, elles assurent un rôle tampon vis-à-vis de celui-ci en permettant notamment : un ralentissement des ruissellements, une rétention des sédiments, une régulation des cycles biogéochimiques (dénitrification des nitrates, adsorption du phosphore, assimilation des orthophosphates, etc.). Ces formations arborées jouent également un rôle important dans la séquestration du carbone. Elles sont support de biodiversité (habitat d'espèces) et jouent un rôle de corridor écologique entre les espaces boisés.

Une évaluation théorique des fonctionnalités est proposée pour chaque type de fonctions.

LÉGENDE

●○●○ Fonctionnalité faible
●●●○ Fonctionnalité modérée
●●●● Fonctionnalité forte

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT

Crédit photographique mentionnant le nom de l'auteur et le propriétaire des droits de reproduction.

PHOTOGRAPHIE
Photographie de l'habitat prise sur le territoire.



Aulnaie-frênale, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

Description à une échelle plus locale de l'habitat et présentation des principales typologies rencontrées et des statistiques associées à cet habitat. Cette description est accompagnée d'une photographie de la végétation.

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

28% des zones humides sur le territoire sont des boisements alluviaux, ce qui représente 216 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 70 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



71% des boisements alluviaux sont en bon état (204 ha)

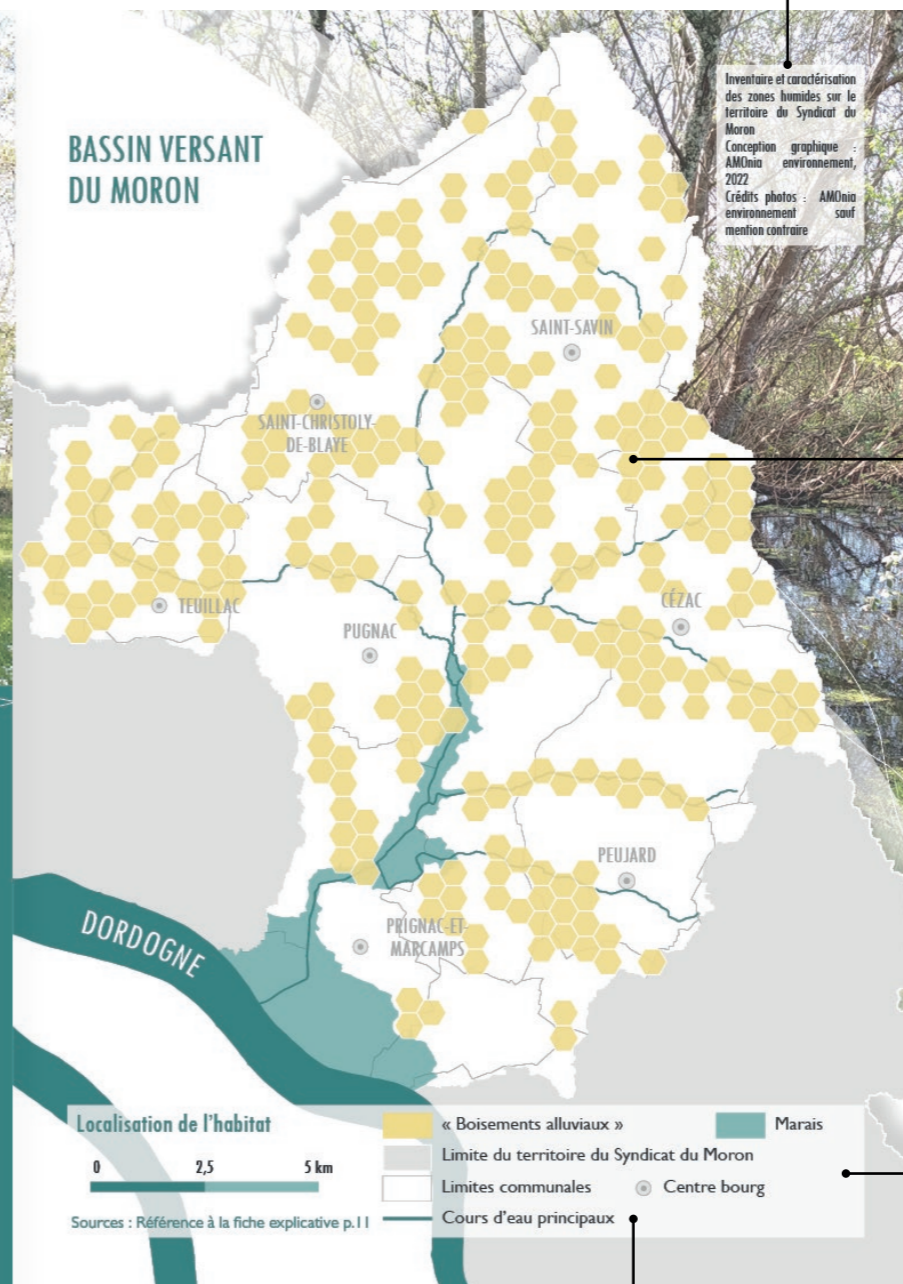
20% des boisements alluviaux sont partiellement dégradés (58 ha)

9% des boisements alluviaux sont en mauvais état (24 ha)



Saule blanc

Les boisements alluviaux du territoire sont principalement représentés par des Aulnaies-Frênaies. Une grande majorité (71%) de ces zones humides sont en bon état de conservation. Néanmoins, ces boisements sont parfois réduits et convertis en peupleraies ou autres cultures ce qui dégrade leur qualité et leur fonctionnement. Sur le territoire, ils sont souvent étroits et fragmentés, d'une surface inférieure à 1 hectare pour 31% d'entre eux. Le maillage est plus important sur les petits cours d'eau en tête de bassin versant, où les chevelus hydrographiques sont les plus denses. C'est notamment le cas à l'ouest du bassin versant, en bordure du ruisseau de Bourdillot, tout comme à l'est au niveau du ruisseau de Colinet. En revanche, cet habitat est relictuel le long du Moron où la forêt galerie est beaucoup moins dense.



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
Crédits photos : AMOnia environnement mention contraire

CARTE DE LOCALISATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

Implantation géographique de l'habitat à l'échelle du bassin versant du Moron

La méthode de représentation spatiale est le découpage du territoire par une maille hexagonale. Un traitement géostatistique a permis de représenter l'absence ou la présence d'un habitat sur le territoire.

Le maillage hexagonal proposé est une représentation par maille de 500 mètres sur 500 mètres.

Lorsqu'au moins un habitat humide est présent dans une maille, celle-ci est en orange. En cas d'absence de l'habitat, celle-ci est transparente. Cette représentation cartographique permet d'apprécier l'absence ou la présence de l'habitat considéré sur le territoire au travers d'une représentation simple : un hexagone.

Les données sont issues d'inventaires réalisés sur le terrain lors de l'année 2022 et regroupent les zones humides identifiées sur le critère botanique et les zones humides déterminées par le critère pédologique.

La cartographie présente également les principaux cours d'eau du bassin versant ainsi que la zone de marais délimitée.

LÉGENDE

Légende associée à la carte de localisation de l'habitat sur le territoire.

SOURCES

- Liste exhaustive des sources ayant permis la construction des représentations cartographiques :
- Présence / Absence de l'habitat © AMOnia environnement, 2022
 - Marais © AMOnia environnement / APEXE, 2022
 - Limite du territoire du Syndicat du Moron © Syndicat du Moron
 - Cours d'eau principaux © Cours d'eau BCAE 2022 (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Délimitation de la Dordogne © Surface hydrographique BD TOPO® 2021
 - Limites communales : Administratif BD TOPO® 2021

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

1

BOISEMENTS ALLUVIAUX

Codes CORINE Biotopes : 44.3 ; 41.51 ; 41.2 ; 83.3211 ; 83.3212 ; 41.5 ; 41.B112
 Codes EUNIS : G1.21 ; G1.81 ; G1.A1 ; G1.C11 ; G1.8 ; G1.91112
 Codes Natura 2000 : 91E0* ; 9190-1



PHYSIONOMIE

Boisements du lit majeur des cours d'eau pouvant être constitués de bois tendres comme le Saule blanc (*Salix alba*) ou de bois durs comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ou le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive, souvent clairsemée, est principalement occupée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*) et la Viorne obier (*Viburnum opulus*). La strate herbacée est beaucoup plus diversifiée et s'organise généralement en plusieurs étages : une strate haute occupée principalement par de grandes laïches (*Carex pendula*, *Carex riparia*, *Carex acutiformis*) et des espèces de mégaphorbiaie (*Filipendula ulmaria*, *Athyrium filix-femina*, etc.), une strate intermédiaire (*Carex remota*, *Circaea lutetiana*, etc.) et une strate basse (*Chrysosplenium oppositifolium*, *Lysimachia nummularia*, etc.) particulièrement bien exprimée au niveau des sources et suintements.

CONDITIONS STATIONNELLES

Forêts du lit majeur des cours d'eau, alimentées par remontée de nappe ou par des sources et suintements. Sol alluvial ou colluvial très engorgé mais non asphyxié, à nappe circulante. Le gabarit des cours d'eau, la durée des crues et leur vitesse de ressuyage, la topographie, la granulométrie du substrat sont différents facteurs conditionnant le développement des différents types de boisements alluviaux.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Fraxinus excelsior, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Carex remota*, *Carex pendula*, *Allium ursinum*, *Athyrium filix-femina*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



NIVÉOLE D'ÉTÉ
Leucojum aestivum

Plante à bulbe ressemblant à un Perce-neige mais possédant 6 pétales égaux.



AIL DES OURS
Allium ursinum

Plante à bulbe à large feuille se développant en sous-bois et formant de grandes populations.



SALAMANDRE TACHETÉE
Salamandra salamandra

Amphibien noir tacheté de jaune vivant en milieu forestier. Il se reproduit au niveau des sources et petits cours d'eau forestiers.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

En bon état de conservation, ces forêts peuvent être denses, très diversifiées et constituer l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales. Cependant, elles sont généralement relictuelles et très impactées par les activités anthropiques, notamment par la populiculture.



MENACES

- Destruction directe (déforestation, drainage) en vue de leur reconversion agricole ou sylvicole (populiculture)
- Artificialisation des cours d'eau (canalisation, rectification, curage)
- Arrivée d'espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, Balsamines, etc.)



GESTION

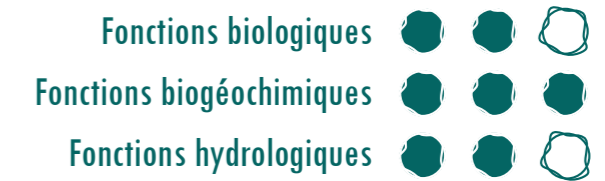
- Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau
- Favoriser une expansion latérale de l'habitat, souvent réduit à une étroite bande en bordure de cours d'eau, notamment dans les systèmes agricoles
- Maintenir une structuration hétérogène des boisements et une évolution libre avec îlots de sénescence
- Proscrire les drainages et les plantations (peupleraies notamment)



Aulnaie-frênaie, Saint-Christoly-de-Blaye, © APEXE



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Ces formations étant situées en bordure de cours d'eau, elles assurent un rôle tampon vis-à-vis de celui-ci en permettant notamment : un ralentissement des ruissellements, une rétention des sédiments, une régulation des cycles biogéochimiques (dénitrification des nitrates, adsorption du phosphore, assimilation des orthophosphates, etc.). Ces formations arborées jouent également un rôle important dans la séquestration du carbone. Elles sont support de biodiversité (habitat d'espèces) et jouent un rôle de corridor écologique entre les espaces boisés.



Aulnaie-frênaie, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

28% des zones humides sur le territoire sont des boisements alluviaux, ce qui représente 216 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 70 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



71% des boisements alluviaux sont en bon état (204 ha)

20% des boisements alluviaux sont partiellement dégradés (58 ha)

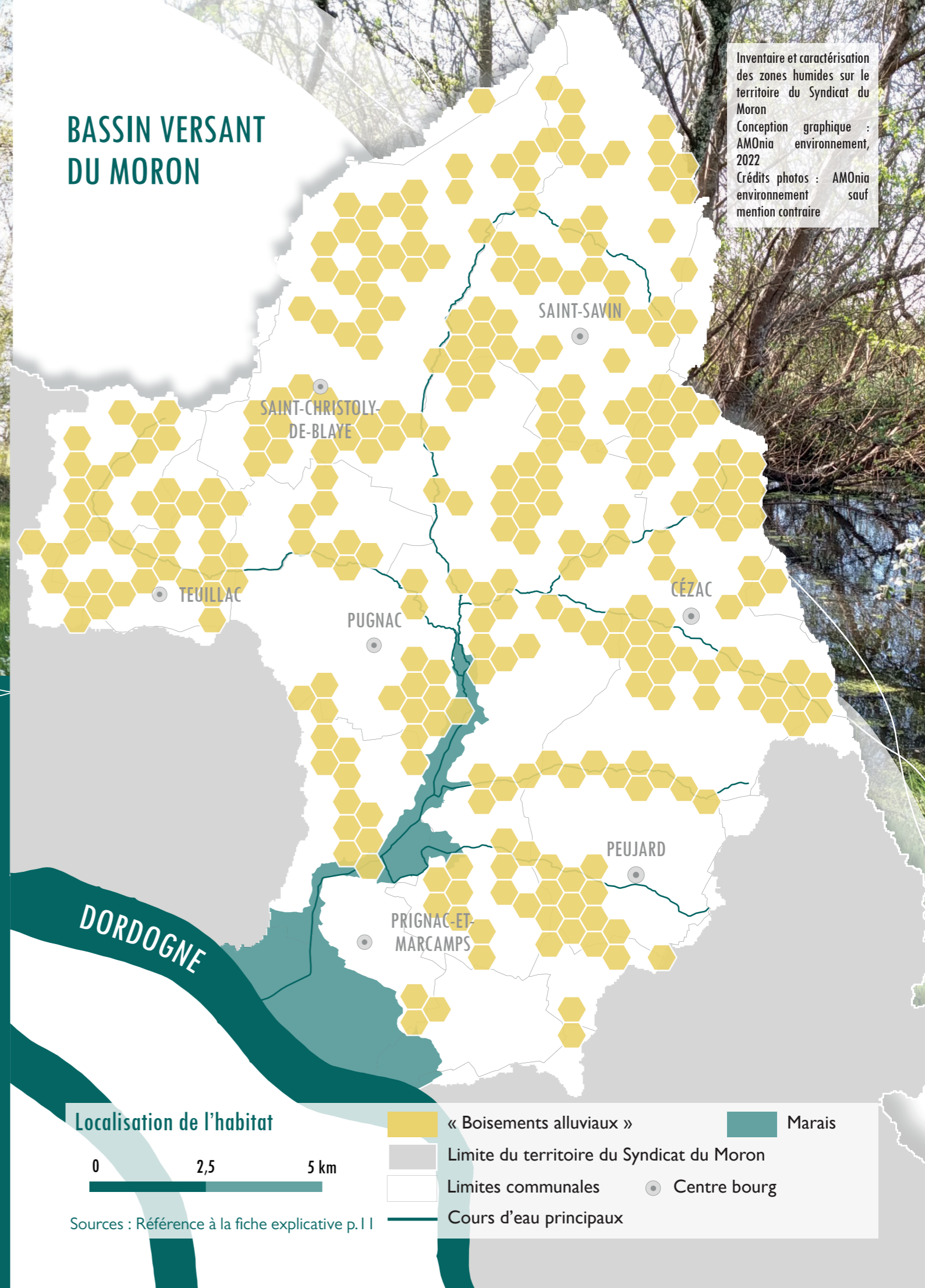
9% des boisements alluviaux sont en mauvais état (24 ha)

Les boisements alluviaux du territoire sont principalement représentés par des Aulnaies-Frênaies. Une grande majorité (71%) de ces zones humides sont en bon état de conservation. Néanmoins, ces boisements sont parfois réduits et convertis en peupleraies ou autres cultures ce qui dégrade leur qualité et leur fonctionnement. Sur le territoire, ils sont souvent étroits et fragmentés, d'une surface inférieure à 1 hectare pour 31% d'entre eux. Le maillage est plus important sur les petits cours d'eau en tête de bassin versant, où les chevelus hydrographiques sont les plus denses. C'est notamment le cas à l'ouest du bassin versant, en bordure du ruisseau de Bourdillot, tout comme à l'est au niveau du ruisseau de Colinet. En revanche, cet habitat est relictuel le long du Moron où la forêt galerie est beaucoup moins dense.



Saulle blanc

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

- « Boisements alluviaux »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

2

BOISEMENTS MARÉCAGEUX

Codes CORINE Biotopes : 44.911 ; 44.92 ; 44.1 ; 44.912 ; 44.A1
 Codes EUNIS : G1.41 ; F9.2 ; G1.11 ; G1.412 ; G1.51
 Codes Natura 2000 : Aucun code pour cet habitat



PHYSIONOMIE

Boisements marécageux généralement sous forme de taillis, le plus souvent dominés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), parfois par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*). La strate arbustive est essentiellement occupée par des Saules (*Salix atrocinerea*, *Salix aurita*). La strate herbacée, très dense et diversifiée, se compose selon le contexte d'espèces de mégaphorbiaies (*Filipendula ulmaria*, *Eupatorium cannabinum*, etc.), de laïches (*Carex paniculata*, *Carex riparia*, etc.) et de fougères (*Thelypteris palustris*, *Dryopteris carthusiana*, *Athyrium filix-femina*, etc.). Ces forêts sont généralement peu accessibles du fait de leurs caractéristiques (sol marécageux et végétation dense).

CONDITIONS STATIONNELLES

Forêts des dépressions marécageuses, parfois présentes au niveau des mares et des queues d'étangs. Le sol, paratourbeux à tourbeux, est engorgé une grande partie de l'année avec présence d'une nappe stagnante favorisant la présence d'un horizon réductique proche de la surface. Le substrat oligotrophe à eutrophe est moyennement acide à basique.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Alnus glutinosa, *Betula pubescens*, *Salix atrocinerea*, *Carex riparia*, *Dryopteris carthusiana*, *Carex pendula*, *Caltha*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



FOUGÈRE DES MARAIS
Thelypteris palustris

Fougère des milieux marécageux à fronde divisée deux fois (bipennée).



LAÏCHE DES MARAIS
Carex riparia

Plante vivace à tige triangulaire de taille moyenne formant des populations denses en sous-bois.



GRENOUILLE AGILE
Rana dalmatina

Petite grenouille brune appréciant les zones boisées et le bocage. Elle émerge plus particulièrement en février.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Habitat non inscrit au sein de la Directive Habitats. Il présente une valeur patrimoniale faible (Saussaies marécageuses) à forte (bois de Bouleaux à sphaignes) selon la typologie de boisement considérée. Cet habitat est en régression et relativement rare en Gironde.



MENACES

- Destruction directe (déforestation, drainage) en vue de leur reconversion (peupleraies principalement)
- Artificialisation des hydrosystèmes
- Eutrophisation des eaux de la nappe menaçant les formes les plus oligotrophes



GESTION

- Privilégier la non-intervention et la dynamique naturelle du boisement
- Préserver le fonctionnement des hydrosystèmes et de la qualité physico-chimique des eaux de nappe et d'inondation
- Proscrire les drainages et les plantations (peupleraies notamment)



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Bois d'Aulnes marécageux, Saint-Laurent-d'Arce © APEXE

Ces boisements jouent un rôle dans la recharge et la protection des nappes phréatiques. Ils interviennent dans les cycles biogéochimiques et participent au maintien de la qualité des eaux de ces nappes. Ces forêts à sols paratourbeux à tourbeux constituent d'importants puits de carbone. Elles jouent également un rôle dans l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces et constituent une zone de tranquillité pour la faune de par leurs caractéristiques (milieux peu exploitables et accessibles).



Bois marécageux d'Aulnes, Touriac © APEXE

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

10% des zones humides sur le territoire sont des boisements marécageux, ce qui représente 73 hectares.



79% des boisements marécageux sont en bon état (182 ha)

17% des boisements marécageux sont partiellement dégradés (40 ha)

4% des boisements marécageux sont en mauvais état (8 ha)

Cet habitat est également présent au sein de 157 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.

Les boisements marécageux du territoire sont principalement représentés par des Aulnaies marécageuses mésoeutrophes et des Saussaies marécageuses (formations arbustives à Saules).

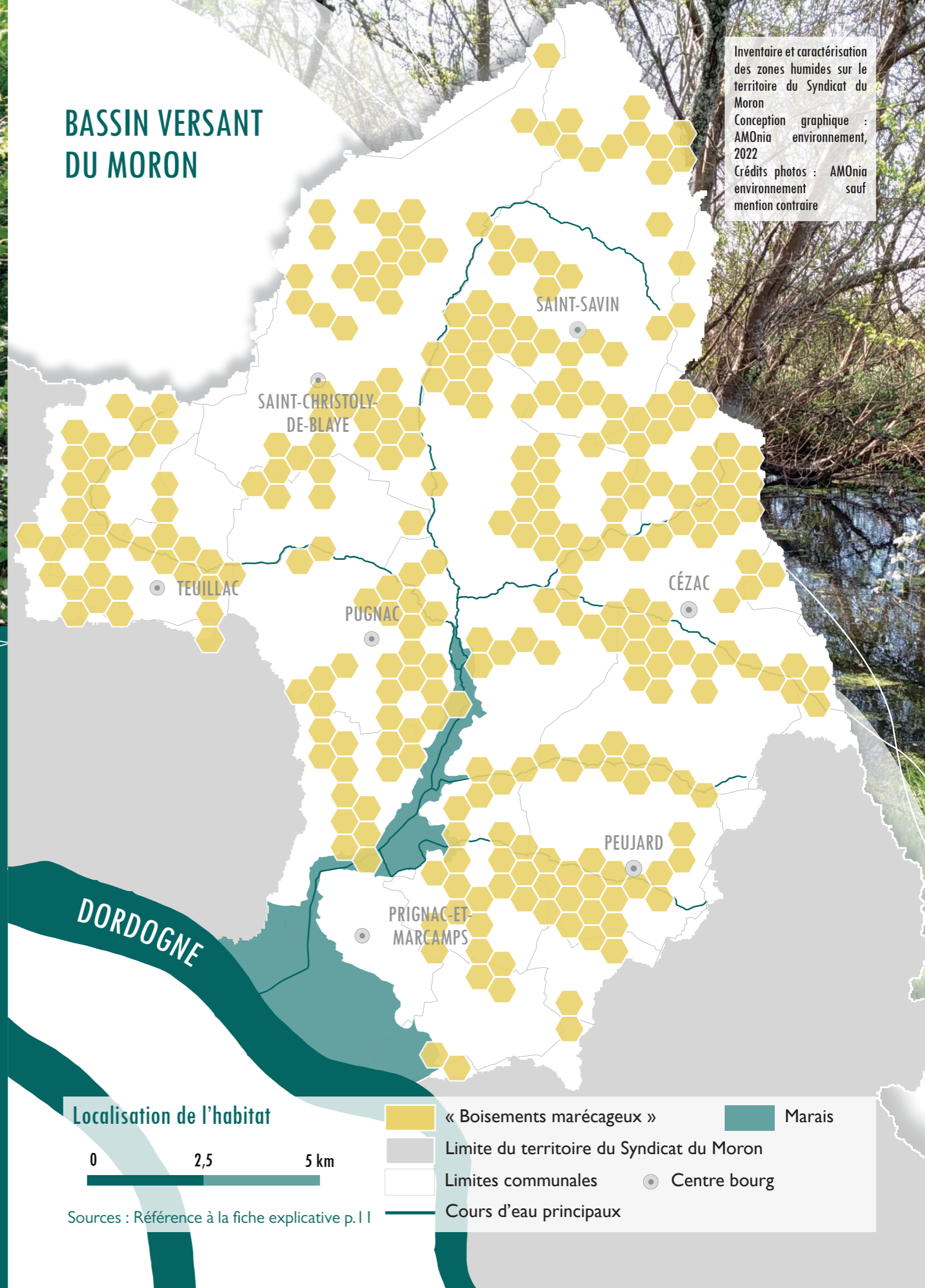
Des Aulnaies marécageuses oligotrophes et des bois de Bouleaux à Sphaignes sont également présents mais ces formations sont très rares et menacées.

Une grande majorité (79%) de ces zones humides sont en bon état de conservation. Néanmoins, ces boisements sont parfois convertis en plantation de peupleraies et l'eutrophisation des eaux de la nappe ce qui dégrade leur qualité et leur fonctionnement. Au nord du territoire, ils sont présents en unités relativement fragmentées, d'une surface inférieure à 1 hectare. Ils sont en relation étroite avec les boisements alluviaux et se retrouvent en plus grande densité le long de petits cours d'eau en tête de bassin versant, comme en bordure du ruisseau de la Marzelle au sud-ouest ou du ruisseau d'Ardonneau à l'est. Tout comme les boisements alluviaux, les boisements marécageux sont faiblement représentés le long des cours d'eau principaux tels que le Moron.



Iris des marais © Coop'alpha

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

- « Boisements marécageux »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

3

LANDES HUMIDES

Code CORINE Biotopes : 31.12
Code EUNIS : F4.12
Code Natura 2000 : 4020-1*



PHYSIONOMIE

Végétations plus ou moins hautes et denses en fonction de leur ancienneté et de leur mode de gestion. Elles se composent principalement d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux comme l'Ajonc nain (*Ulex minor*), la Bruyère à balais (*Erica scoparia*), la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). La strate herbacée, assez peu diversifiée, est principalement représentée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et quelques espèces des pelouses acides oligotrophes (*Schoenus nigricans*, *Potentilla erecta*, *Agrostis canina*, etc.).

CONDITIONS STATIONNELLES

Formations des substrats acides et oligotrophes se développant au niveau de suintements, de dépressions et de bords d'étangs, sur des sols engorgés une partie de l'année voire temporairement inondés. Ces landes se développent principalement sur sols sableux podzolisés avec un horizon rédoxique plus ou moins profond, plus rarement sur sols tourbeux. Le maintien de ces communautés végétales est dépendant des pratiques agropastorales.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Erica ciliaris, *Erica tetralix*, *Erica scoparia*, *Ulex minor*, *Molinia caerulea*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



GENTIANE DES MARAIS
Gentiana pneumonanthe

Plante vivace présentant de grandes fleurs bleues et des feuilles linéaires à lancéolée. Espèce protégée en Gironde.



MOLINIE BLEUE
Molinia caerulea

Graminée vivace à souche épaisse formant des grands tapis. L'inflorescence de cette graminée est discrète.



BRUYÈRE À QUATRE ANGLES
Erica tetralix

Plante ligneuse de petite taille à feuilles regroupées par quatre. Les fleurs roses forment des grappes terminales.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Landes assez rares en dehors des Landes de Gascogne et présentant une forte valeur patrimoniale. Elles constituent l'habitat de prédilection d'espèces à fort enjeu de conservation comme le Fadet des lâches (*Coenonympha oedippus*) ou la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*). Ces formations sont en forte régression du fait de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles.



MENACES

- Destructures directes en vue d'un nouvel usage (mise en culture, plantations de Pins, artificialisation)
- Abandon des pratiques agropastorales traditionnelles entraînant une fermeture du milieu
- Intensification des pratiques agricoles (surpâturage, fertilisation, drainage des parcelles, etc.)
- Pollution des eaux (eutrophisation)



GESTION

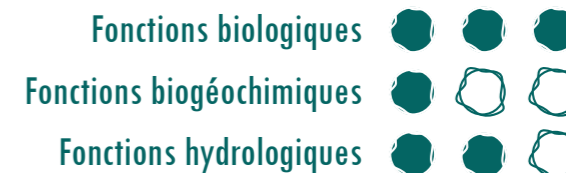
- Réinstaurer des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage) afin de favoriser une mosaïque de faciès au sein des landes avec ponctuellement des ouvertures par gyrobroyage sur les landes trop évoluées
- Éviter tout apport d'intrants et préserver la qualité physicochimique des nappes
- Proscrire les conversions en cultures, les drainages et les plantations de Pins



Landes humides, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Ces landes peuvent jouer un rôle dans la recharge et la protection des nappes phréatiques. Elles sont particulièrement intéressantes en tant que support de biodiversité et jouent un rôle de transition entre divers type d'habitats ouverts et fermés. Elles sont l'habitat d'espèces à fort enjeux de conservation comme le Fadet des lâches (*Coenonympha oedippus*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).



DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

0,03% des zones humides sur le territoire sont des landes humides, ce qui représente moins de 1 hectare. Cet habitat est également présent au sein de 0,04 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



L'ensemble des landes humides est en bon état de conservation (0,30 ha)

Ces formations sont extrêmement rares sur le territoire. Elles sont principalement présentes au nord du bassin versant, au niveau des podzosols, en mosaïque avec des landes mésophiles et des habitats anthropisés, comme les pinèdes. Elles présentent globalement un bon état de conservation.



Bruyère à balais © Coop'alpha

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Landes humides »
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Cours d'eau principaux
- Marais
- Centre bourg

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

4 MÉGAPHORBIAIES ET OURLETS FRAIS

Codes CORINE Biotopes : 37.72 ; 37.715 ; 37.1
 Codes EUNIS : E5.43 ; E5.411 ; E5.412
 Codes Natura 2000 : 6430-1 ; 6430-6 ; 6430-7



PHYSIONOMIE

Formations herbacées hautes et denses dominées par des espèces à larges feuilles telles que l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) pour les mégaphorbiaies et l'Egopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) pour les ourlets frais. Elles peuvent présenter une strate plus basse composée d'espèces plutôt prairiales comme le Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) ou le Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*).

CONDITIONS STATIONNELLES

Formations se développant principalement le long des cours d'eau, des lisières forestières, au sein de prairies abandonnées ou en mosaïque avec d'autres habitats caractéristiques de zones humides. Ces formations sont souvent linéaires et plus rarement spatiales sur des prairies en déprise par exemple. Elles sont implantées sur des sols généralement profonds, plus ou moins hydromorphes, mésotrophes à eutrophes, acides à basiques.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Filipendula ulmaria, *Epilobium hirsutum*, *Eupatorium cannabinum*, *Angelica sylvestris*, *Convolvulus sepium*, *Aegopodium podagraria*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



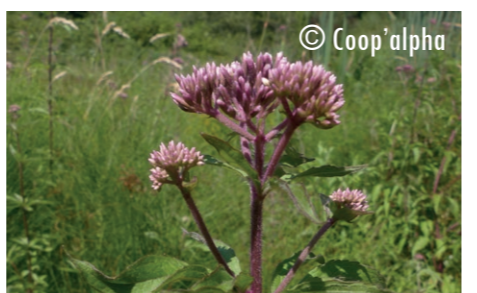
PIGAMON JAUNE
Thalictrum flavum

Plante dressée à fleurs jaunâtres groupées en grappes denses. Les feuilles sont divisées deux à quatre fois.



REINE DES PRÈS
Filipendula ulmaria

Plante vivace de grande taille pouvant former des grandes colonies produisant des fleurs blanches.



EUPATOIRE À FEUILLES DE CHANVRE / Eupatorium cannabinum

Plante vivace de grande taille rougeâtre. Les fleurs pourpres forment des grappes terminales.



Syndicat du Moron BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale faible à forte selon le type de mégaphorbiaie ou d'ourlet considéré. Les mégaphorbiaies et ourlets les plus nitrophiles sont peu diversifiés et présentent moins d'attrait pour la faune. Les plus mésotrophes sont plus diversifiés et d'avantages susceptibles d'héberger des taxons patrimoniaux.

MENACES

- Pollution en nitrates appauvrissant le cortège floristique
- Arrivée d'espèces exotiques envahissantes
- Travaux de drainage
- Plantations (peupleraies)

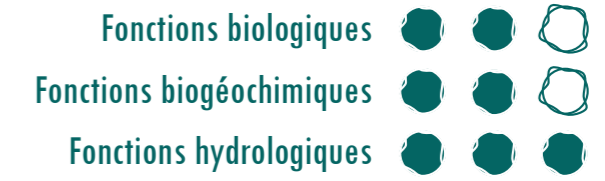
GESTION

- Conversion possible des mégaphorbiaies de moindre intérêt en prairies de fauche
- Restauration des mégaphorbiaies les plus nitrophiles par fauche annuelle exportatrice en fin d'été voire au printemps avant mise en place d'une fauche d'entretien
- Fauche d'entretien tous les 2 à 3 ans, avec export
- Possibilité de débroussaillage en cas d'apparition de ligneux
- Non intervention envisageable dans certains cas afin de laisser ces mégaphorbiaies évoluer vers des forêts riveraines



Ourlet riverain mixte, Pugnac © Coop'apha

FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Situées en bordure de cours d'eau, les mégaphorbiaies ont une fonction hydrologique importante et participent au ralentissement des ruissellements et à la rétention des sédiments. Elles jouent un rôle tampon vis-à-vis de ces cours d'eau en assimilant notamment l'azote et les phosphates. Elles ont également une fonction de support de biodiversité et peuvent constituer des corridors écologiques importants.



Ourlet riverain mixte, Saint-Mariens © Coop'alpha

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

1% des zones humides sur le territoire sont des mégaphorbiaies et ourlets frais, ce qui représente 7 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 13 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



69% des mégaphorbiaies et ourlets frais sont en bon état (14 ha)

21% des mégaphorbiaies et ourlets frais sont partiellement dégradés (4 ha)

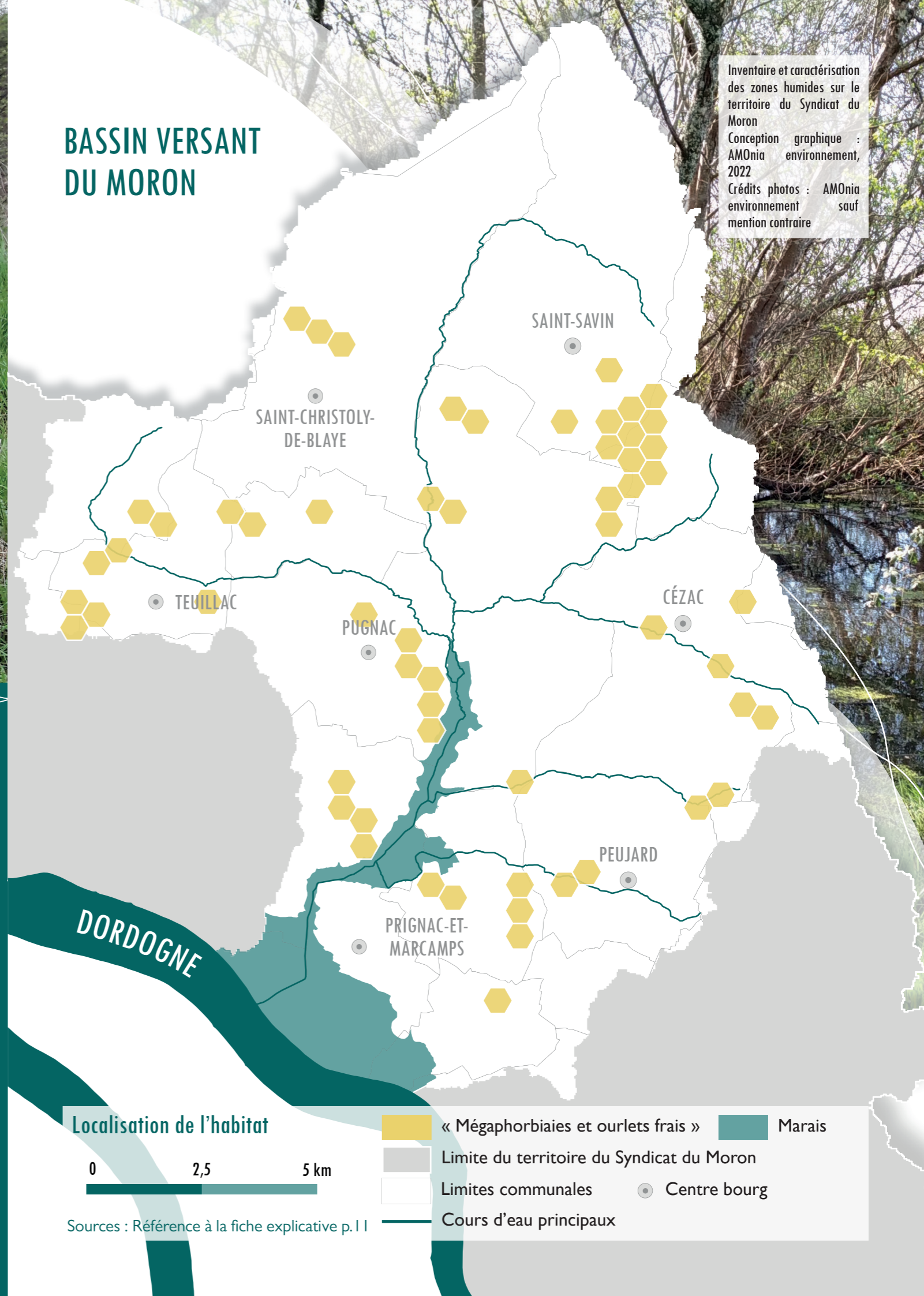
10% des mégaphorbiaies et ourlets frais sont en mauvais état (2 ha)

Sur le territoire, ces végétations sont associées à d'autres habitats comme les boisements rivulaires (dont les peupleraies) ou les boisements marécageux. Contrairement à ces habitats relativement connectés sur le bassin versant, les mégaphorbiaies sont peu surfaciques, largement en-dessous de 1 hectare par entité (81%) et très fragmentées. Ces formations ne se retrouvent pas au nord du territoire, représenté par des podzols, mais sont relativement bien présentes à l'est, notamment en bordure des ruisseaux d'Ardonneau et de Nèzereau.



Angélique des bois © Coop'alpha

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Mégaphorbiaies et ourlets frais »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

5 PRAIRIES HUMIDES DE FAUCHE

Codes CORINE Biotopes : 37.21; 38.21 ; 38
 Codes EUNIS : E3.41; E2.21; E2
 Codes Natura 2000 : Aucun code pour cet habitat



PHYSIONOMIE

Physionomie variable selon les conditions stationnelles. Au niveau des prairies les plus longuement inondables, des espèces nettement hygrophiles (*Oenanthe fistulosa*, *Eleocharis palustris*) peuvent être dominantes. Une strate haute dominée par des graminées comme le Brome en grappe (*Bromus racemosus*) ou le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*) accompagnées d'espèces à floraison plus esthétique comme les Œnanthes (*Oenanthe spp.*) ou le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) s'observe généralement pour les prairies à inondations de plus courte durée. Une strate plus basse composée d'espèces plus ou moins prostrées comme la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) ou l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) est également présente.

CONDITIONS STATIONNELLES

Prairies mésotrophes à mésoeutrophes gérées par fauche, peu ou pas amendées. Le pH du sol varie de basique à légèrement acide. Ces prairies, généralement associées aux vallées alluviales, présentent des cortèges floristiques très dépendants des durées d'inondation. Elles se développent sur des sols limoneux à argileux profondément hydromorphes.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

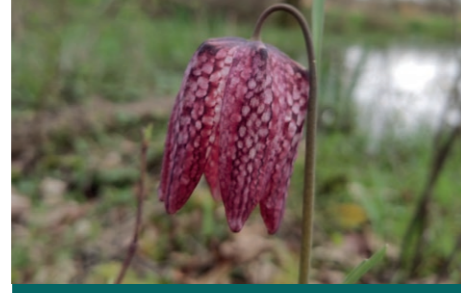
Hordeum secalinum, *Bromus racemosus*, *Agrostis stolonifera*, *Achillea ptarmica*, *Juncus acutiflorus*, *Jacobaea aquatica*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



ORCHIS À FLEURS LÂCHES
Anacamptis laxiflora

Orchidée à inflorescence en épis allongé et lâche, à fleurs pourpre foncé. Espèce protégée en Gironde.



FRTLILLAIRE PINTADE
Fritillaria meleagris

Plante à bulbe avec la fleur, penchée en cloche, et une coloration en damier de carreaux. Protégée en Aquitaine.



ŒNANTHE À FEUILLES DE SILAÛS
Oenanthe silaifolia

Plante de la famille de apiacées (carotte, persil, etc.) à tige creuse et fleurs blanches regroupées en ombelle.



Syndicat du Moron BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale modérée à forte selon leur état. Elles sont l'habitat de prédilection de nombreuses espèces à fort enjeu de conservation, comme le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ou le Courlis cendré (*Numenius arquata*). Les prairies humides de fauche en bon état de conservation sont assez rares et en régression.

MENACES

- Retournement et mise en culture des prairies de fauche
- Intensification des pratiques agricoles, déprise ou mise en place de pratiques inadaptées (fauches sans export, périodicité inadaptée, etc.) pouvant conduire à une évolution de ces prairies vers des habitats de moindre intérêt (prairies nitrophiles, mégaphorbiaies, etc.)
- Artificialisation ou contamination des cours d'eau

GESTION

- Faucher avec export sur une période d'intervention adaptée au type de végétation en place
- Mettre en place un pâturage très extensif sur le regain ; adapter la pression de pâturage et la période de mise en herbe (généralement mai-juin à octobre-novembre)
- Proscrire les apports d'intrants, les drainages et les plantations (peupleraies notamment)



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT

| | | | |
|---------------------------|---|---|---|
| Fonctions biologiques | ● | ● | ○ |
| Fonctions biogéochimiques | ● | ○ | ○ |
| Fonctions hydrologiques | ● | ● | ○ |

Souvent situées en bordure de cours d'eau, ces zones humides ont une fonction hydrologique importante et participent au ralentissement des ruissellements et à la rétention des sédiments. Elles jouent un rôle tampon vis-à-vis de ces cours d'eau en assimilant notamment l'azote et les phosphates. Elles ont un rôle primordial dans l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces aussi bien terrestres qu'aquatiques (pour les prairies à inondation prolongée dans les hydrosystèmes naturels notamment). Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) ou le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) sont des espèces à fort enjeu de conservation vivant dans les prairies humides de fauche.



DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

35% des zones humides sur le territoire sont des prairies humides de fauche, ce qui représente 270 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 24 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



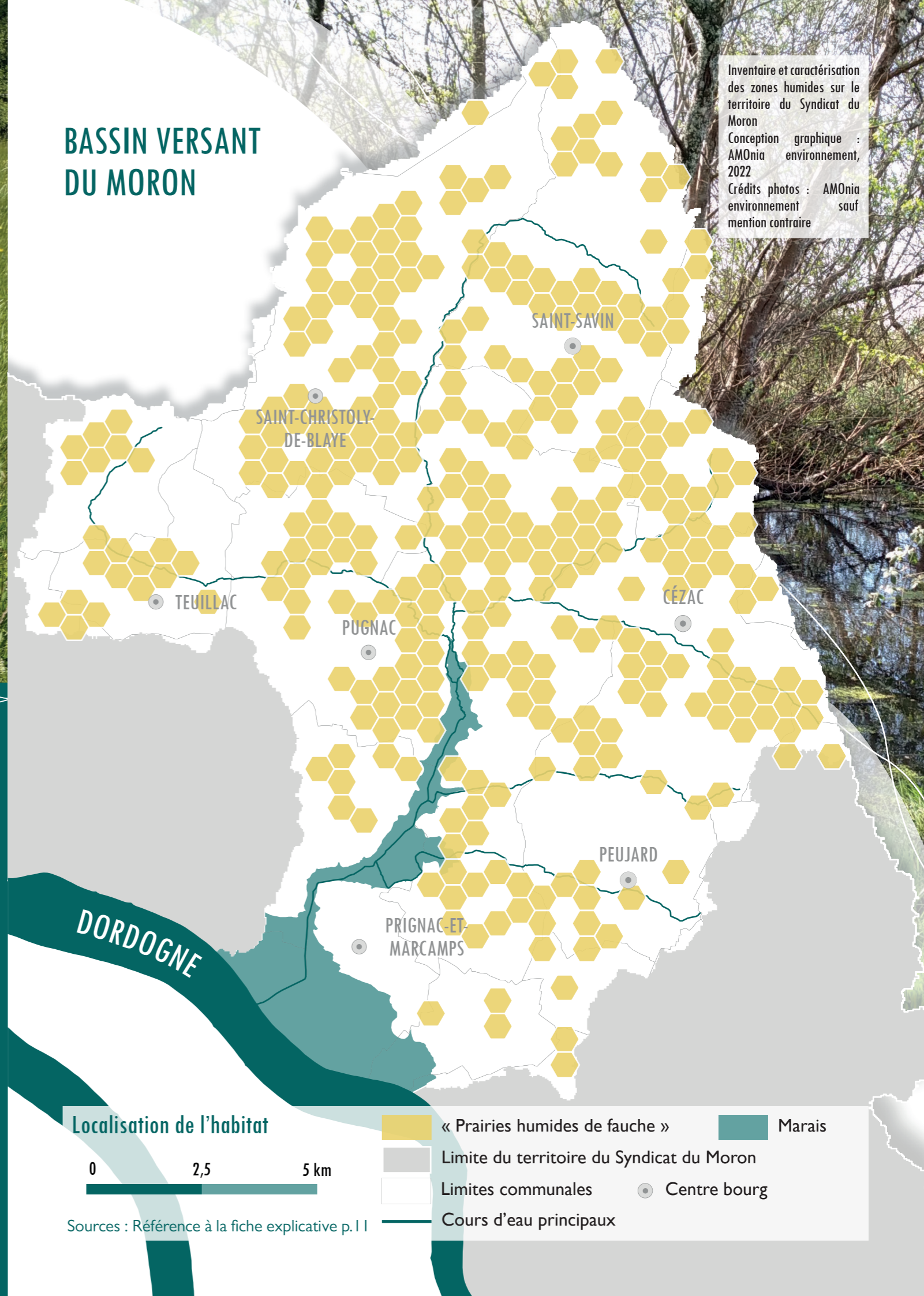
64% des prairies humides de fauche sont en bon état (188 ha)
 31% des prairies humides de fauche sont partiellement dégradées (92 ha)
 5% des prairies humides de fauche sont en mauvais état (14 ha)

Les prairies humides de fauche observées sur le territoire sont principalement des prairies acidoclines subissant des inondations de courte durée. Elles sont présentes sur une large partie du bassin versant et sont majoritairement en bon état de conservation (64%). Néanmoins, elles tendent à régresser en faveur de prairies plus eutrophes.

La surface des entités est très diverse pour cet habitat avec une grande proportion (41%) de prairies entre 1 et 3 hectares. Elles se retrouvent le long du réseau hydrographique ainsi qu'entre les bras de cours d'eau et présentent une forte densité sur la commune de Civrac-de-Blaye.



BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Prairies humides de fauche »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

6

PRAIRIES HUMIDES EUTROPHES

Codes CORINE Biotopes : 37.21 ; 37.24 ; 53.4 ; 53.16 ; 81
 Codes EUNIS : E3.44 ; C3.1 ; C3.26 ; E2.6
 Codes Natura 2000 : Aucun code pour cet habitat



PHYSIONOMIE

Prairies de physionomie et de composition variables en fonction des conditions stationnelles (gestion de la prairie, durée d'inondation, pH du sol, etc.) avec des végétations relativement denses et hautes généralement riches en Poacées, en Joncs et en Laïches. Les espèces florifères sont généralement peu nombreuses (*Ranunculus acris*, *Cardamine pratense*, *Pulicaria dysenterica*, etc.). Dans les systèmes surpâturés, on observe une végétation basse dominée par des espèces prostrées comme la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Potentille des oies (*Argentina anserina*) ou le Grand plantain (*Plantago major*). En marge des ruisseaux et fossés associés à ces pâtures se développent des héliophytes des milieux riches en nutriments comme la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), l'Ache noueuse (*Helosciadium nodiflorum*) ou la Berle dressée (*Berula erecta*).

CONDITIONS STATIONNELLES

Prairies des vallées alluviales et systèmes prairiaux sur sols hydromorphes. Ceux-ci sont généralement limoneux à argileux, faiblement acides à basiques et présentent un degré trophique élevé, souvent accentué par les pratiques agricoles (amendements, surpâturage). Les conditions d'engorgement et d'inondation sont variables et influent fortement sur la composition des cortèges floristiques.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Agrostis stolonifera, *Juncus spp.*, *Phalaris arundinacea*, *Ranunculus repens*, *Argentina anserina*, *Rumex crispus*, *Lolium perenne*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



CUIVRÉ DES MARAIS
Lycaena dispar

Petit papillon aux ailes orange vif sur la face supérieure. Il pond sur des espèces d'oseilles (*Rumex acetosa*, *Rumex crispus*, etc.).



BALDINGÈRE FAUX-ROSEAU
Phalaris arundinacea

Plante vivace à tige dressé à panicule allongée violacée ou d'un vert blanchâtre. Espèce très commune.



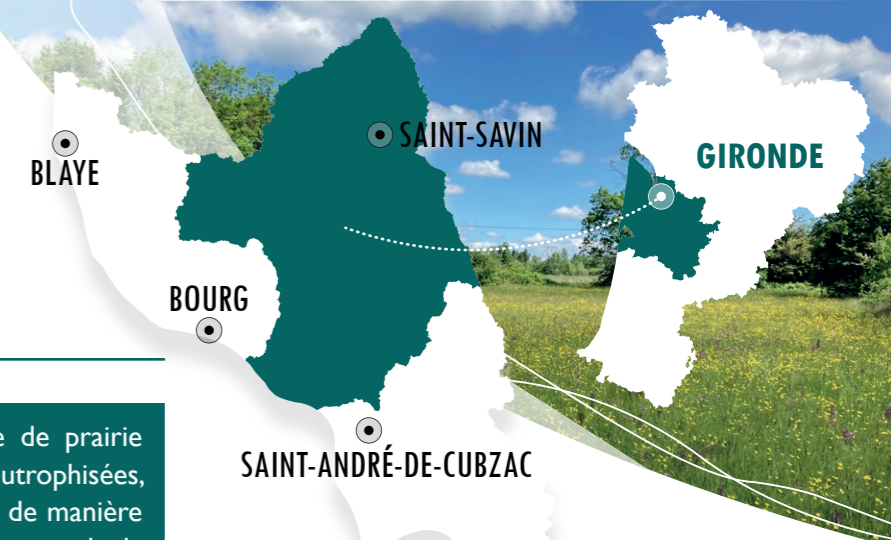
RENONCULE RAMPANTE
Ranunculus repens

Plante stolonifère des milieux humides riches et piétinés, présentant une fleur jaune et des feuilles divisées en trois folioles.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale variable selon la typologie de prairie considérée, allant de faible pour les prairies sureutrophisées, surpiétinées à modérée pour les prairies gérées de manière plus extensive. Ces prairies résultent généralement de la dégradation de prairies oligotrophes à mésotrophes. Les espèces végétales patrimoniales y sont rares.



MENACES

- Intensification des pratiques agricoles, déprise ou mise en place de pratiques inadaptées (fauches sans export, périodicité inadaptée, etc.) pouvant conduire à une évolution de ces prairies vers des habitats de moindre intérêt (prairies nitrophiles, mégaphorbiaies, etc.)
- Artificialisation ou contamination des cours d'eau



GESTION

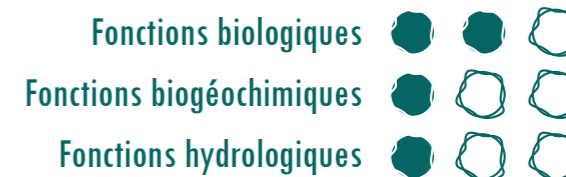
- Envisager une fauche de restauration afin de retrouver un niveau trophique favorable à l'expression de cortèges plus diversifiés (2 à 3 fauches annuelles entre le printemps et l'été, avec export)
- Adapter la pression de pâturage (0,8 à 1,5 UGB/ha) et la période de mise en herbe (généralement mai-juin à octobre-novembre) pour être favorable à une diversification de ces prairies
- Proscrire les drainages et les plantations (peupleraies notamment)



Prairies humides atlantiques et subatlantiques, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Ces prairies dérivent généralement de prairies en meilleur état de conservation par enrichissement du milieu (fertilisation, surpâturage). Leurs fonctionnalités de zone humide sont souvent réduites. Situées en bordure de cours d'eau, elles peuvent, dans certains cas, jouer un rôle dans le ralentissement des ruissellements et la rétention des sédiments. Elles peuvent également jouer un rôle tampon vis-à-vis de ces cours d'eau en assimilant notamment l'azote et les phosphates. Enfin, elles jouent un rôle dans l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces, comme par exemple, le Cuvré des marais (*Lycaena dispar*), associé aux Oseilles (*Rumex spp.*).



Prairies à Agropyre et Rumex, Saint-Laurent-d'Arce © APEXE

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

8% des zones humides sur le territoire sont des prairies humides eutrophes, ce qui représente 60 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 10 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



65% des prairies humides eutrophes sont en bon état (14 ha)

22% des prairies humides eutrophes sont partiellement dégradées (15 ha)

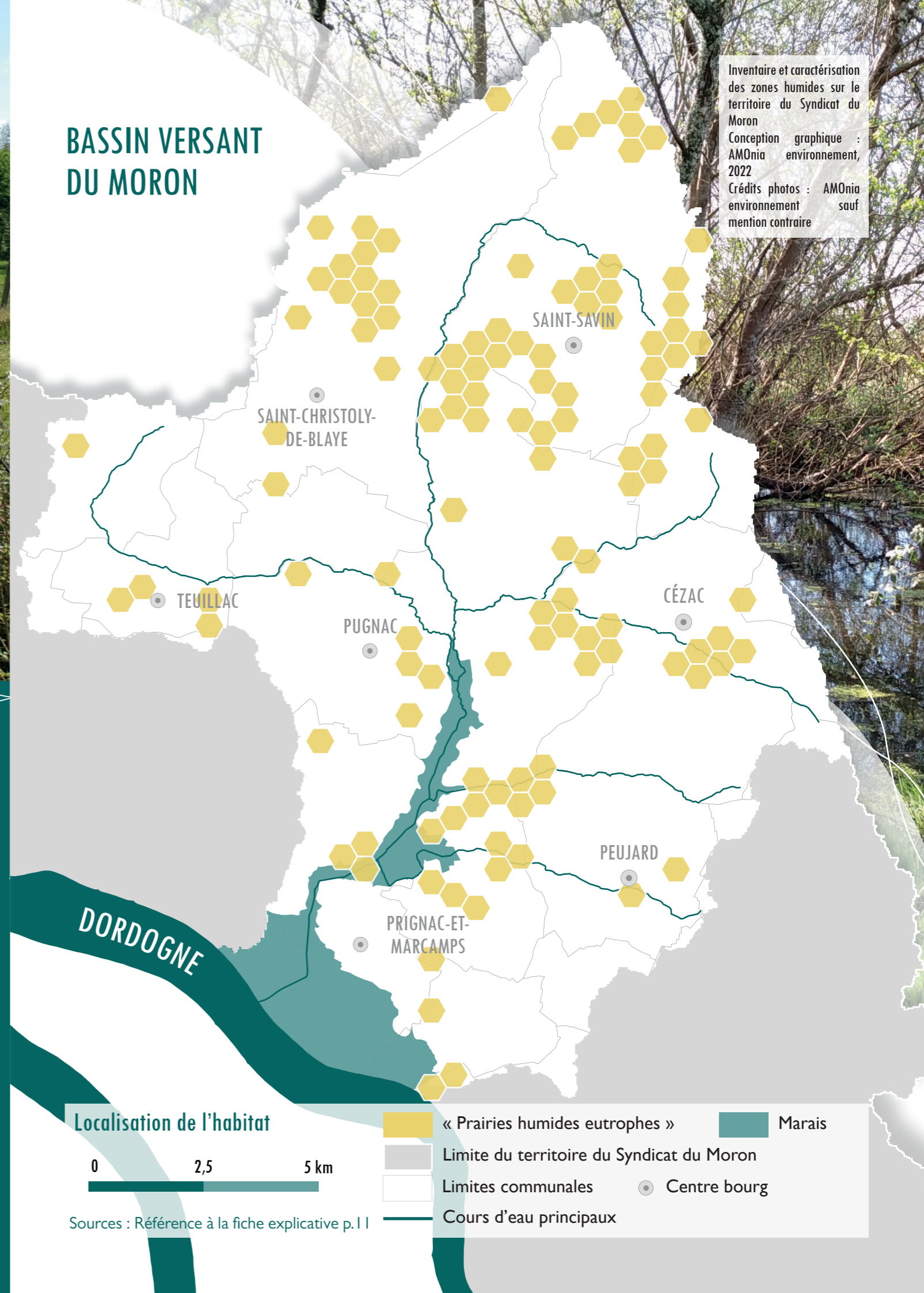
13% des prairies humides eutrophes sont en mauvais état (9 ha)

Les prairies humides eutrophes observées sur le territoire sont généralement pâturées, voire surpâturées. Cette catégorie comprend aussi les prairies humides fortement modifiées (terrains de sport, pelouses des parcs ou des habitations). Une grande majorité de ces formations est en effet partiellement dégradée (65%). Ces prairies sont relativement dispersées sur le territoire et sont principalement représentées par de petites entités (inférieures à 1 hectare pour 45% d'entre elles). Elles sont présentes en densité plus élevée au niveau des brunisols-rédoxisols, le long de petits cours d'eau. Le maillage est plus dense sur les communes de Saint-Savin et Saint-Christoly-de-Blaye ainsi qu'au sud du territoire, particulièrement le long du ruisseau de Saint-Martial.



Jonc aggloméré

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Prairies humides eutrophes »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

7 PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES

Codes CORINE Biotopes : 37.312 ; 37.311
 Codes EUNIS : E3.512 ; E3.511
 Codes Natura 2000 : 6410-4 ; 6410-6 ; 6410-10



PHYSIONOMIE

Prairies à physionomie variable selon leur mode de gestion. Généralement, elles sont caractérisées par une strate herbacée haute et dense dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) ou par le Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) en conditions acidiphiles. Les autres espèces occupent une strate plus basse et plus ou moins dispersée. Parmi ces espèces, le Cirse découpé (*Cirsium dissectum*), le Carum verticillé (*Trocdaris verticillatum*) et la Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*) sont fréquemment présentes.

CONDITIONS STATIONNELLES

Prairies nettement hygrophiles à mésohygrophiles avec parfois un assèchement estival important. Elles se développent sur sol minéral (sable, argile) ou organique (paratourbeux à tourbeux) oligotrophes. Elles sont présentes sur des sols pouvant être basiques (calcaires) à acides. Ces végétations peuvent subir de forts contrastes hydriques avec une inondation relativement courte en hiver et un assèchement prolongé en été.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Molinia caerulea, *Juncus acutiflorus*, *Cirsium dissectum*, *Scorzonera humilis*, *Carex panicea*, *Succisa pratensis*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



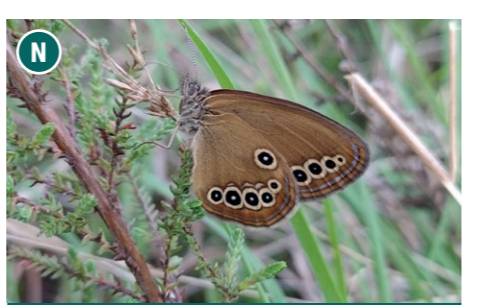
CHOIN NOIRÂTRE
Schaenus nigricans

Espèce de laïches (cypéracées) caractérisée par son inflorescence constituée d'un épis ovoïde noirâtre.



CIRSE DÉCOUPÉ
Cirsium dissectum

Plante vivace de la famille des «chardons». Les fleurs pourpres sont regroupées dans un capitule au bout d'une longue tige.



FADET DES LAÎCHES
Cœnonympha oedippus

Papillon brun avec de grands ocelles noirs cerclés de jaune pâle à la face inférieure de ses ailes. Espèce protégée en France.



Syndicat du Moron BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Enjeux de conservation modérés à forts pour les prairies présentant une bonne typicité. Ces prairies peuvent être support d'espèces très rares au niveau national, comme par exemple, le Fadet des laïches (*Cœnonympha oedippus*).



MENACES

- Retournement et mise en culture des prairies de fauche
- Intensification des pratiques agricoles, déprise ou mise en place de pratiques inadaptées (fauches sans export, périodicité inadaptée, etc.) pouvant conduire à une évolution de ces prairies vers des habitats de moindre intérêt (faciès peu diversifiés à Molinie bleue, prairies mésotrophes à eutrophes, fourrés humides, etc.)
- Artificialisation ou contamination des cours d'eau



GESTION

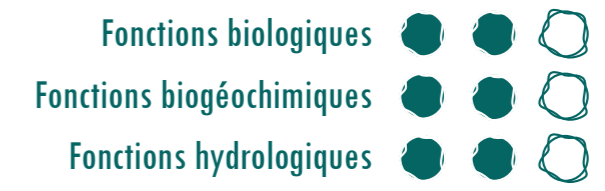
- Mettre en place du pâturage très extensif ou une fauche avec exportation
- Restaurer ces prairies grâce à une fauche et un broyage avec export dans le cas d'apparition de ligneux ou d'une trop forte compétitivité de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), espèce souvent favorisée par les atteintes portées à ces prairies (travaux sylvicoles, incendies, etc.)
- Proscrire les apports d'intrants, les drainages et les plantations (de Pin maritime notamment)



Prairie à Molinie, Saint-Savin, © APEXE



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT

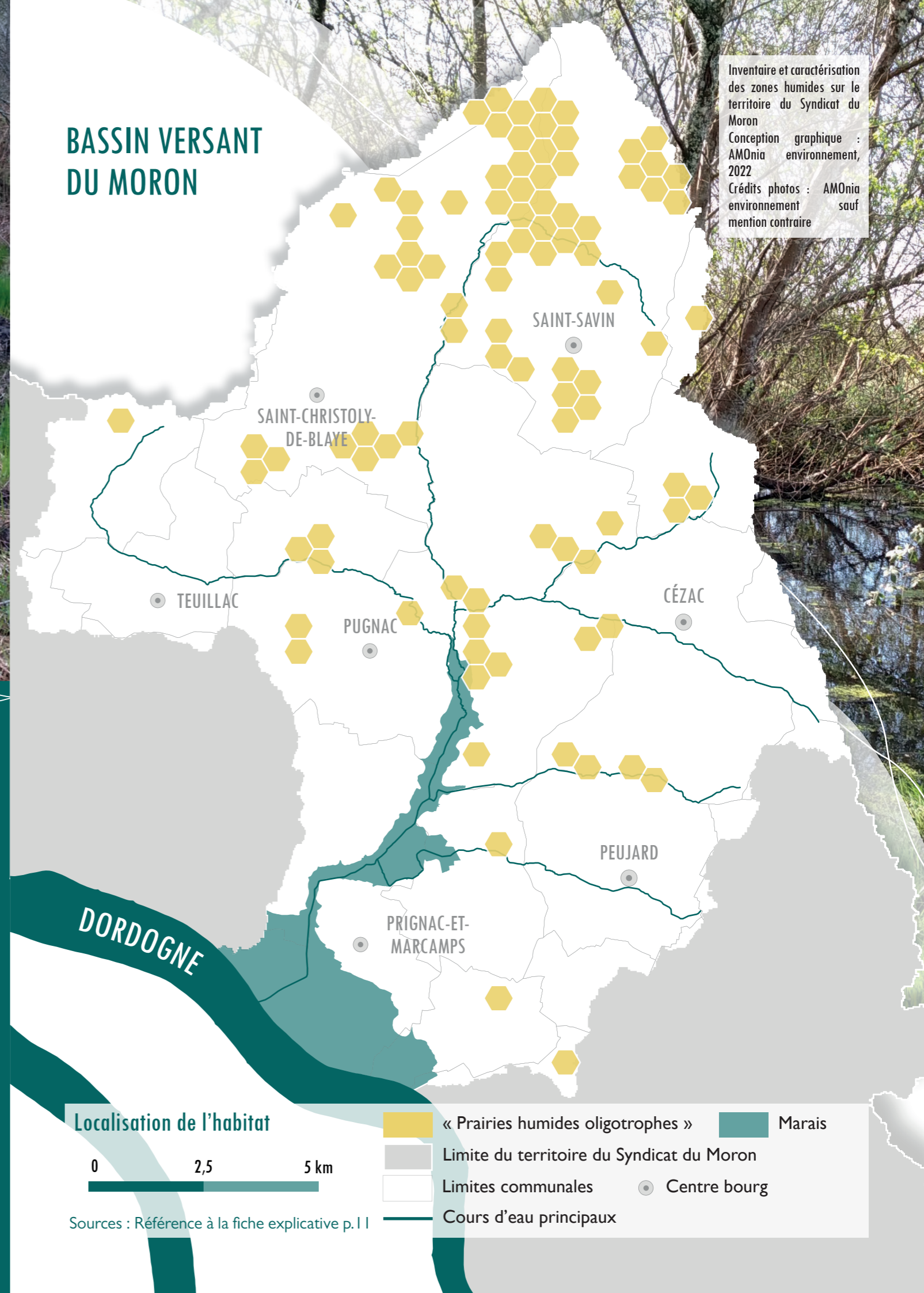


Ces prairies jouent un rôle dans la recharge et la protection des nappes phréatiques. Elles interviennent dans les cycles biogéochimiques et participent au maintien de la qualité des eaux de ces nappes. Les sols qu'elles couvrent, souvent tourbeux, constituent des puits de carbone importants. Ces prairies, souvent en mosaïque dans des systèmes forestiers, landicoles voire marécageux, jouent un rôle primordial dans l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces, comme le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) ou le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).



BASSIN VERSANT DU MORON

Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire



DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

7% des zones humides sur le territoire sont des prairies humides oligotrophes, ce qui représente 56 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 23 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



62% des prairies humides oligotrophes sont en bon état (49 ha)

33% des prairies humides oligotrophes sont partiellement dégradées (26 ha)

5% des prairies humides oligotrophes sont en mauvais état (4 ha)

Sur le territoire, les prairies humides oligotrophes sont essentiellement représentées par des variantes acidophiles. Elles sont largement dominées par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et présentent souvent un état partiellement dégradé (33%).

Elles se retrouvent plutôt au nord du territoire, principalement sous la forme de parcelles de taille intermédiaire, entre 1 et 3 hectares (41%). Un maillage plus dense est observé à proximité du ruisseau des Bidanes avant qu'il ne se jette dans le Moron.



Molinie bleue

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Prairies humides oligotrophes »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

8 CLADIAIES ALCALINES

Code CORINE Biotopes : 53.33
Code EUNIS : D5.24
Code Natura 2000 : 7210*-1



PHYSIONOMIE

Formations végétales denses et hautes (environ 2,5 m) structurées par le Marisque (*Cladium mariscus*). Elles se développent principalement par envahissement de végétations préexistantes de natures diverses selon les conditions stationnelles (bas marais alcalins, ceintures d'hélophytes, etc.). Le Marisque possède un fort potentiel de multiplication végétative lui permettant de former des populations denses et impénétrables pouvant coloniser des pièces d'eau. Ces cladiaies denses se caractérisent par une forte production de litière végétale, empêchant le développement d'autres végétaux.

CONDITIONS STATIONNELLES

Formations se développant au sein d'habitats variés sur des sols tourbeux à minéraux. Elles affectionnent les milieux à nappe affleurante/subaffleurante et peu fluctuante, mais peuvent également coloniser des surfaces d'eau libre. Le substrat est généralement oligotrophe à mésotrophe.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Cladium mariscus accompagné d'espèces basiphiles (*Juncus subnodulosus*, *Eupatorium cannabinum*, *Cenante lachenalii*, etc.)

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



JONC NOUEUX
Juncus subnodulosus

Plante vivace de 40 à 80 cm à rhizomes portée par une tige assez grêle avec des fleurs d'un vert jaunâtre



MARISQUE
Cladium mariscus

Grande plante herbacée à tige robuste, formant des peuplements denses et monospécifiques.



EUPATOIRE À FEUILLES DE CHANVRE
Eupatorium cannabinum

Plante vivace de grande taille rougeâtre. Les fleurs pourpres forment des grappes terminales.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Habitat d'une grande rareté au niveau régional présentant un intérêt patrimonial fort. Les microhabitats formés par l'accumulation de litière végétale dans les cladiaies peuvent être support d'une grande diversité d'invertébrés.

MENACES

- Destruction directe
- Perturbations en terme de qualité et de quantité des eaux d'alimentation (pollutions, eutrophisation, baisse des niveaux d'eau, etc.)
- Evolution vers une dynamique de boisement en l'absence de gestion

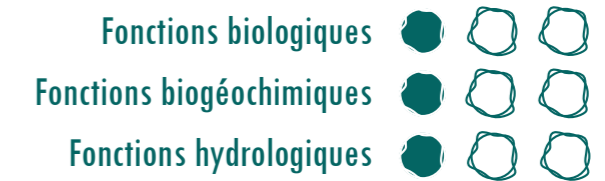
GESTION

- Privilégier la non intervention si l'objectif de gestion est de maintenir une cladiaie dense. Un traitement localisé des ligneux pourra être effectué en veillant à ne pas déstructurer la litière végétale
- Mettre en place des fauches tardives (aout-septembre) avec export tous les 3 à 5 ans selon les cas afin de préserver une cladiaie plus ouverte et plus diversifiée
- Proscrire toute perturbation des niveaux d'eau et toute atteinte à la qualité physico-chimique des zones humides



Cladiaie, Saint-Laurent-d'Arce © APEXE

FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



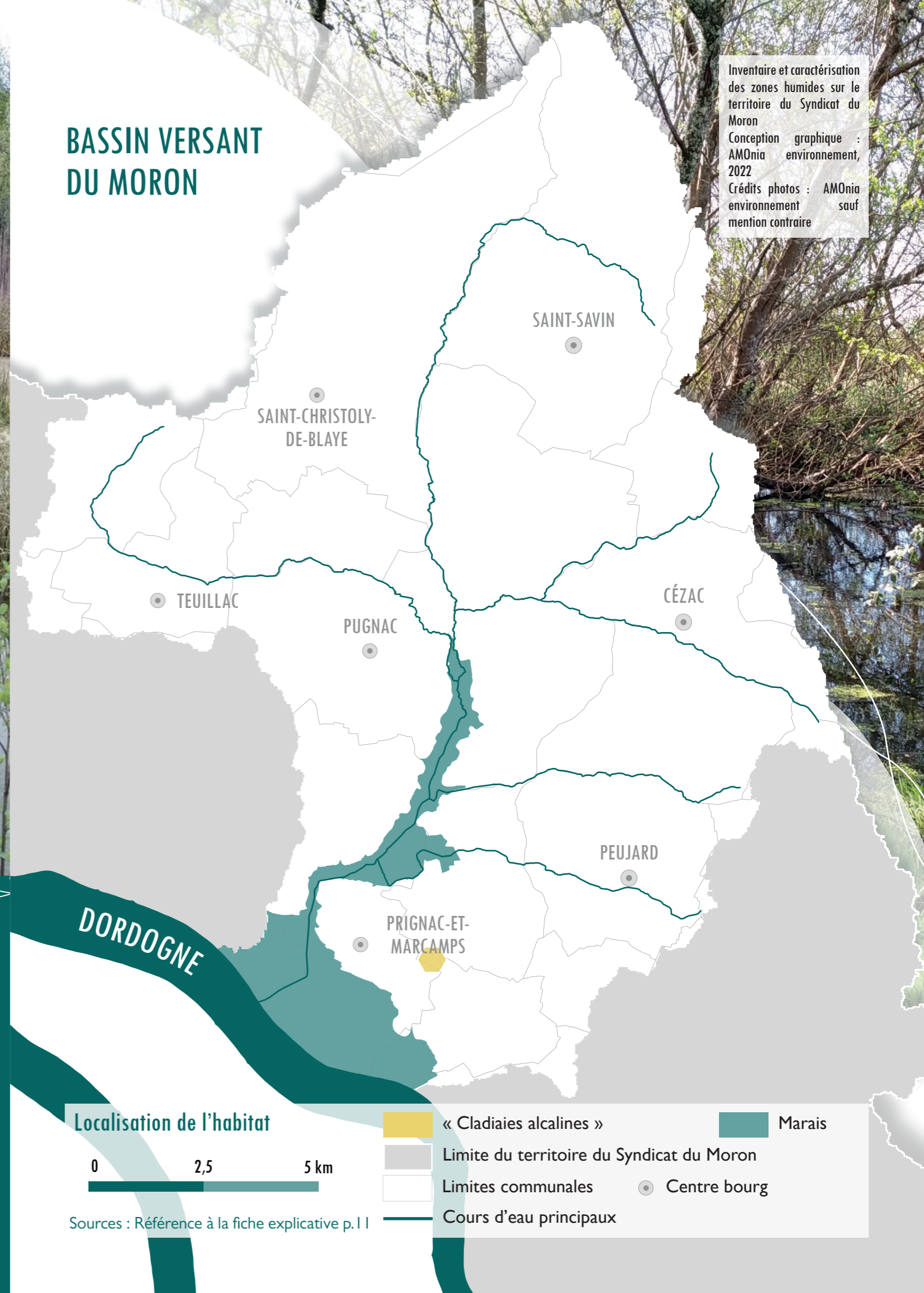
Selon leur configuration, les cladiaies peuvent jouer un rôle dans la protection des eaux de nappe et la régulation des cycles biogéochimiques.



Cladiaie, Saint-Laurent-d'Arce © APEXE

BASSIN VERSANT DU MORON

Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire



DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

0,02% des zones humides sur le territoire sont des cladiaies alcalines, ce qui représente 0,16 hectares.



L'ensemble des cladiaies alcalines sont en bon état de conservation (0,16 ha)

Les cladiaies alcalines sont extrêmement peu représentées sur le territoire. Ces formations, en bon état de conservation, sont situées au sud du bassin versant, à proximité du marais.



Jonc nouveau

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Cladiaies alcalines »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

9

MILIEUX OUVERTS MARÉ- CAGEUX OU TOURBEUX

Codes CORINE Biotopes : 53.21 ; 53.11 ; 53.13 ; 53.14 ; 51.21
Codes EUNIS : D1.111 ; D5.1 ; D5.21 ; C3.21 ; C3.23 ; C3.24
Code Natura 2000 : 7110-1*



PHYSIONOMIE

Physionomie variable. Ces végétations peuvent être denses, hautes et peu diversifiées dans le cas des roselières et des cariçaies. Elles sont alors composées d'espèces telles que le Roseau commun (*Phragmites australis*), la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et diverses Laïches (*Carex acutiformis* et *Carex riparia* notamment). Elles regroupent également les roselières basses (parvoroselières), composées d'espèces pionnières de taille moyenne comme le Rorippe amphibie (*Rorripa amphibia*) et le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*). Plus rarement peuvent être observées des formes ouvertes tourbeuses, oligotrophes et diversifiées, comportant diverses espèces peu communes comme la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) ou le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*).

CONDITIONS STATIONNELLES

Végétations se développant en bordure d'eaux stagnantes à faiblement courantes ainsi qu'au niveau des systèmes marécageux. Elles peuvent apparaître suite à l'abandon des pratiques agropastorales et s'inscrivent dans la dynamique des forêts marécageuses. Le sol est hydromorphe, minéral à tourbeux, à inondation prolongée et présente des caractéristiques variables en terme de pH et de richesse en nutriments.

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Phragmites australis, *Typha latifolia*, *Carex riparia*, *Carex acutiformis*, *Rhynchospora fusca*

QUELQUES ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT



ROSEAU COMMUN
Phragmites australis

Plante de très grande taille de la famille des graminées qui forment des populations denses.



ROSSOLIS INTERMÉDIAIRE
Drosera intermedia

Plante carnivore se développant au niveau de tonsures des prairies oligotrophes. Espèce protégée au niveau national.

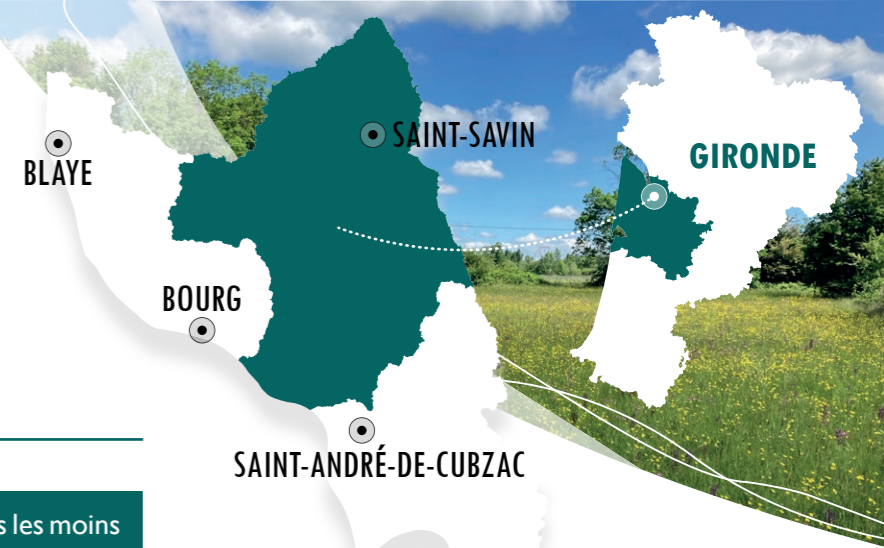


RHYNCHOSPORE BRUN
Rhynchospora fusca

Plante vivace grêle se développant sur les substrats tourbeux nus. Les épillets sont de couleur brun-fauve.



Syndicat du Moron BASSIN VERSANT DU MORON



VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale allant de faible pour les habitats les moins diversifiés (certaines cariçaies par exemple) à très forte pour les milieux tourbeux ouverts. Bien que peu diversifiées d'un point de vue floristique, les roselières peuvent abriter une riche diversité faunistique et de nombreuses espèces à fort enjeu de conservation.



MENACES

- Destruction directe (déforestation, drainage) en vue de leur reconversion agricole ou sylvicole (peupleraies, pinèdes)
- Perturbations en terme de qualité et de quantité des eaux d'alimentation (pollutions, eutrophisation, baisse des niveaux d'eau, etc.)
- Évolution vers une dynamique de boisement en l'absence de gestion



GESTION

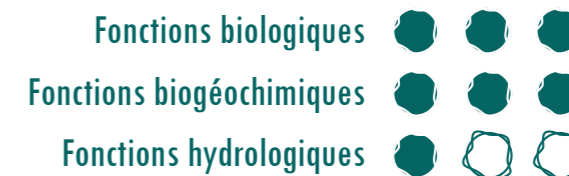
- Restauration par débroussaillage et étrépage localement (pour les milieux tourbeux notamment)
- Débroussaillage et fauche exportatrice envisageable pour rajeunir le milieu (roselières et cariçaies)
- Proscrire toute perturbation des niveaux d'eau et toute atteinte à la qualité physico chimique de celles-ci



Cariçaie, Civrac-de-Blaye © APEXE



FONCTIONS THÉORIQUES DE L'HABITAT



Les fonctions associées à ces zones humides sont variables selon leur typologie et leur agencement spatial. Elle jouent un rôle dans la régulation des crues et la recharge des nappes. Les roselières et cariçaies ont des fonctions très intéressantes dans la régulation des cycles biogéochimiques et aident à réduire les teneurs en nitrates et phosphates du sol. Les milieux tourbeux constituent également des puits de carbone importants. Enfin, ces végétations peuvent jouer un rôle très important en tant que support de biodiversité, plus particulièrement les roselières et les milieux tourbeux ouverts.



Peuplement de grandes Laïches, Saint-Christoly-de-Blaye © APEXE

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

2% des zones humides sur le territoire sont des milieux ouverts marécageux ou tourbeux, ce qui représente 14 hectares.

Cet habitat est également présent au sein de 33 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constitue pas l'habitat majoritaire.



71% des milieux ouverts marécageux ou tourbeux sont en bon état (33 ha)

17% des milieux ouverts marécageux ou tourbeux sont partiellement dégradés (8 ha)

12% des milieux ouverts marécageux ou tourbeux sont en mauvais état (5 ha)

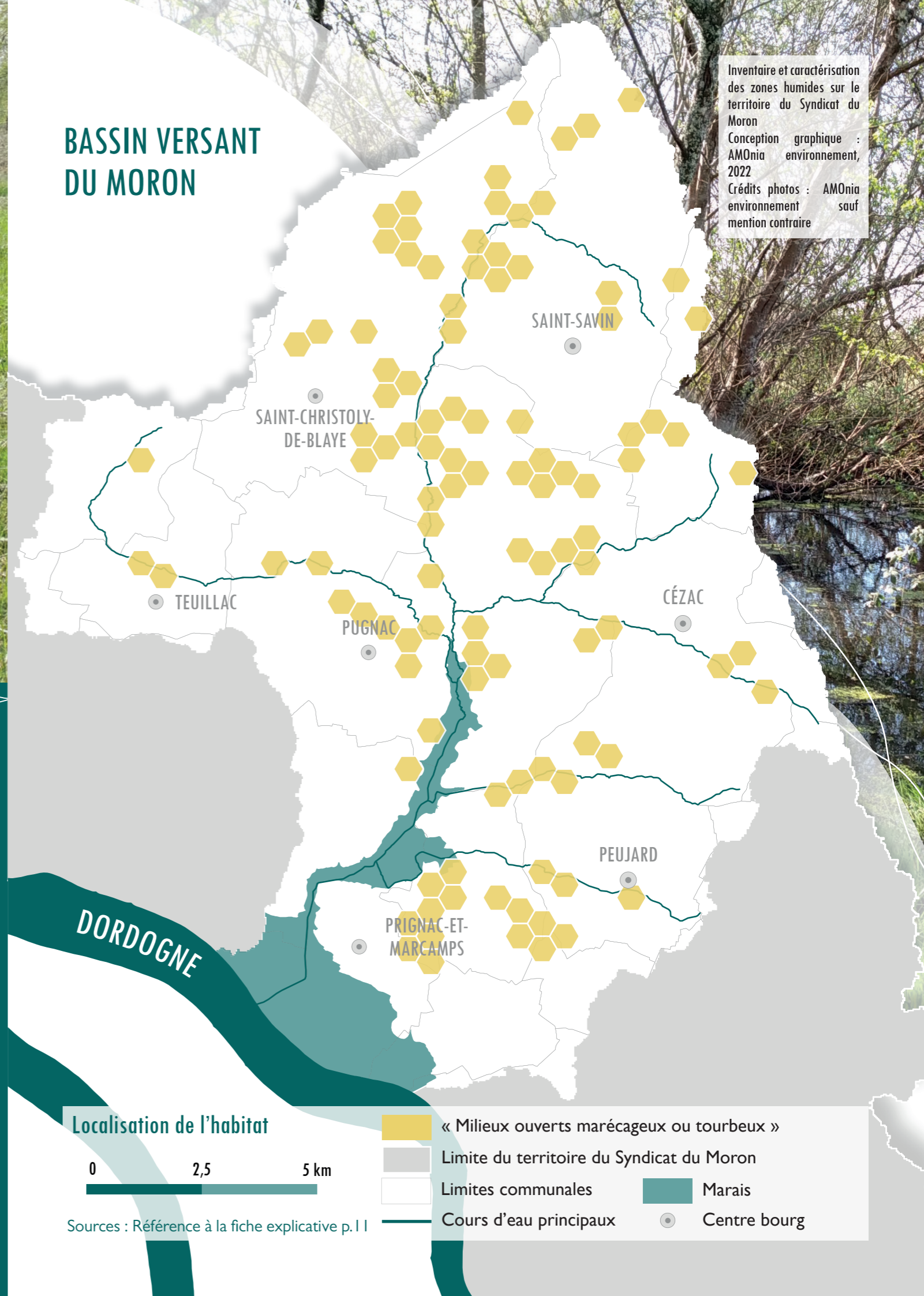
Les cariçaias et les roselières sont les principales formes rencontrées sur le territoire. Ces végétations sont souvent présentes en mosaïques avec d'autres types d'habitats, notamment dans le secteurs de marais. Les milieux ouverts marécageux ou tourbeux sont majoritairement en bon état de conservation (71%).

Ces zones humides sont concentrées le long des ruisseaux du territoire tels que les ruisseaux de Nèzereau et de Bourdillot notamment mais aussi à proximité directe du Moron.



Rubanier émergé © Coop alpha

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

- « Milieux ouverts marécageux ou tourbeux »
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Marais
- Cours d'eau principaux
- Centre bourg

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

10

HABITATS ANTHROPISÉS

Codes CORINE Biotopes : 31.83 ; 82 ; 87.1 ; 82.11 ; 83.21 ; 85.31 ; 83.31 ; 85.32 ; 87.2 ; 22.31 ; 22.323 ; 31.811
Codes EUNIS : F3.13 ; I1.1 ; I1.2 ; I1.5 ; FB.4 ; I2.21 ; G3.F ; E5.1 ; C3.41 ; C3.513 ; F3.111
Codes Natura 2000 : Aucun code pour cet habitat

DÉFINITION

Zones humides ayant été altérées par les activités humaines. La végétation au niveau de ces milieux altérés est généralement absente, artificielle (semée, plantée) ou très déstructurée, si bien que celle-ci ne reflète plus les caractéristiques du milieu et ne peut pas être exploitée pour caractériser les zones humides. Toutefois, certains de ces habitats peuvent encore présenter des indices quant à leur caractère humide : c'est le cas des peupleraies ou des pinèdes possédant une strate herbacée composée d'espèces caractéristiques de zones humides (espèces des mégaphorbiaies ou Molinie bleue (*Molinia caerulea*) par exemple). Dans les cultures, le caractère humide peut se traduire par un stress hydrique induisant un défaut de croissance chez les plantes cultivées et la présence d'espèces basses caractéristiques de zones humides (comme l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)).

Dans la grande majorité des cas, une étude du critère « sol » est nécessaire afin d'identifier les sols hydromorphes.

CONDITIONS STATIONNELLES

Anthropisation des zones humides pouvant concerner tous types de milieux. Par exemple, les peupleraies sont souvent plantées aux dépens des végétations rivulaires (aulnaies-frênaies, mégaphorbiaies, prairies humides diverses, etc.). Les pinèdes prennent fréquemment la place de prairies humides oligotrophes, de landes humides ou de chênaies humides. Enfin, certaines cultures sont issues de la conversion et du drainage de toutes sortes de zones humides.



RESTAURATION

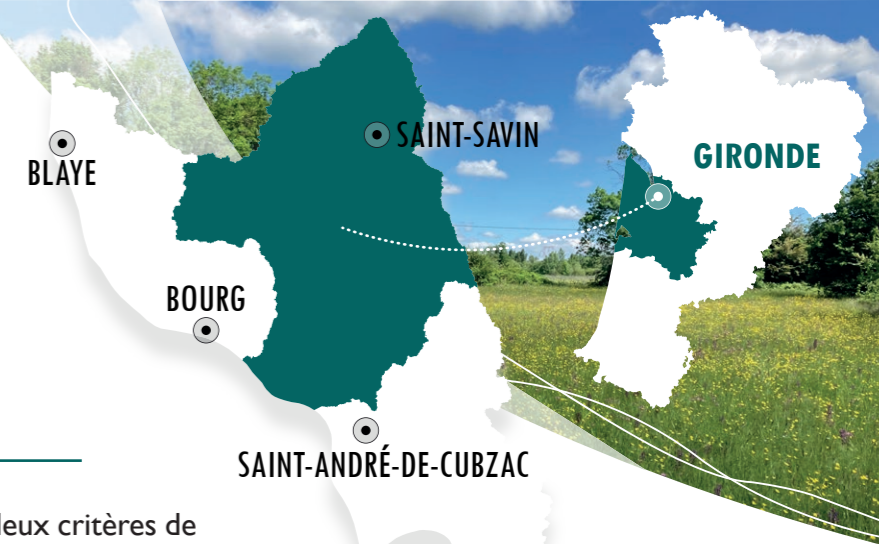
Ces milieux anthropisés sont des zones à privilégier dans le cadre de projets de restauration de zones humides ou de compensation. En effet, la renaturation de ce type milieu est susceptible d'apporter une forte plus-value écologique, autant pour la zone concernée que pour les milieux environnants.

La restauration de ces milieux anthropisés peut s'avérer particulièrement intéressante lorsque ceux-ci constituent des barrières vis-à-vis de corridors écologiques.



Parcellés de vignes (83.21), Cézac

Syndicat du Moron BASSIN VERSANT DU MORON



ANALYSE DU CRITÈRE « SOL »

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, précise les deux critères de définition et de délimitation des zones humides : le sol et la végétation. En l'absence de végétation ou d'habitats naturels caractéristiques, l'identification des zones humides est faite sur le critère « sol » à travers la réalisation de sondages pédologiques.

Les sols de zones humides se caractérisent par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphie. Cette manifestation morphologique de l'engorgement par l'eau du sol se matérialise de plusieurs manières :

- Un engorgement temporaire par l'eau marquant une alternance d'oxydation et de réduction (par des taches, des ségrégations, des colorations ou décolorations) : les traits rédoxyques ou réductiques ;
- Un engorgement permanent en eau provoquant une accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (sols tourbeux).

Sol présentant des traits d'hydromorphie



Sol hydromorphe prélevé avec une tarière manuelle



ALTÉRATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les fonctionnalités des zones humides sont fortement dégradées lorsque celles-ci sont anthropisées. Les sols, remaniés, tassés et souvent dévégétalisés, ne remplissent plus leurs fonctions de régulation hydrologique (ralentissement du ruissellement, recharge des nappes, rétention des sédiments, etc.). Au niveau des zones cultivées, les apports d'intrants polluent les sols, les nappes et les cours d'eau ; la qualité altérée de ces eaux étant susceptible d'impacter l'ensemble des milieux naturels qu'elles alimentent. Enfin, ces habitats, très appauvris floristiquement et impactés par les produits phytosanitaires, sont peu favorables au développement de la biodiversité.

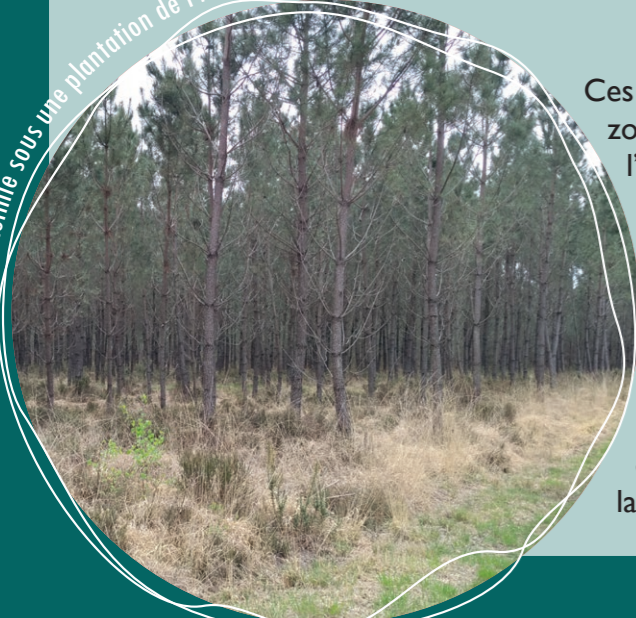


Peupleraie humide, Cézac © AMOnia environnement

DESCRIPTION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

9 % des zones humides sur le territoire sont des zones humides anthropisées, ce qui représente 70 hectares.

Prairie à Molinie sous une plantation de Pin maritime © Geoflore

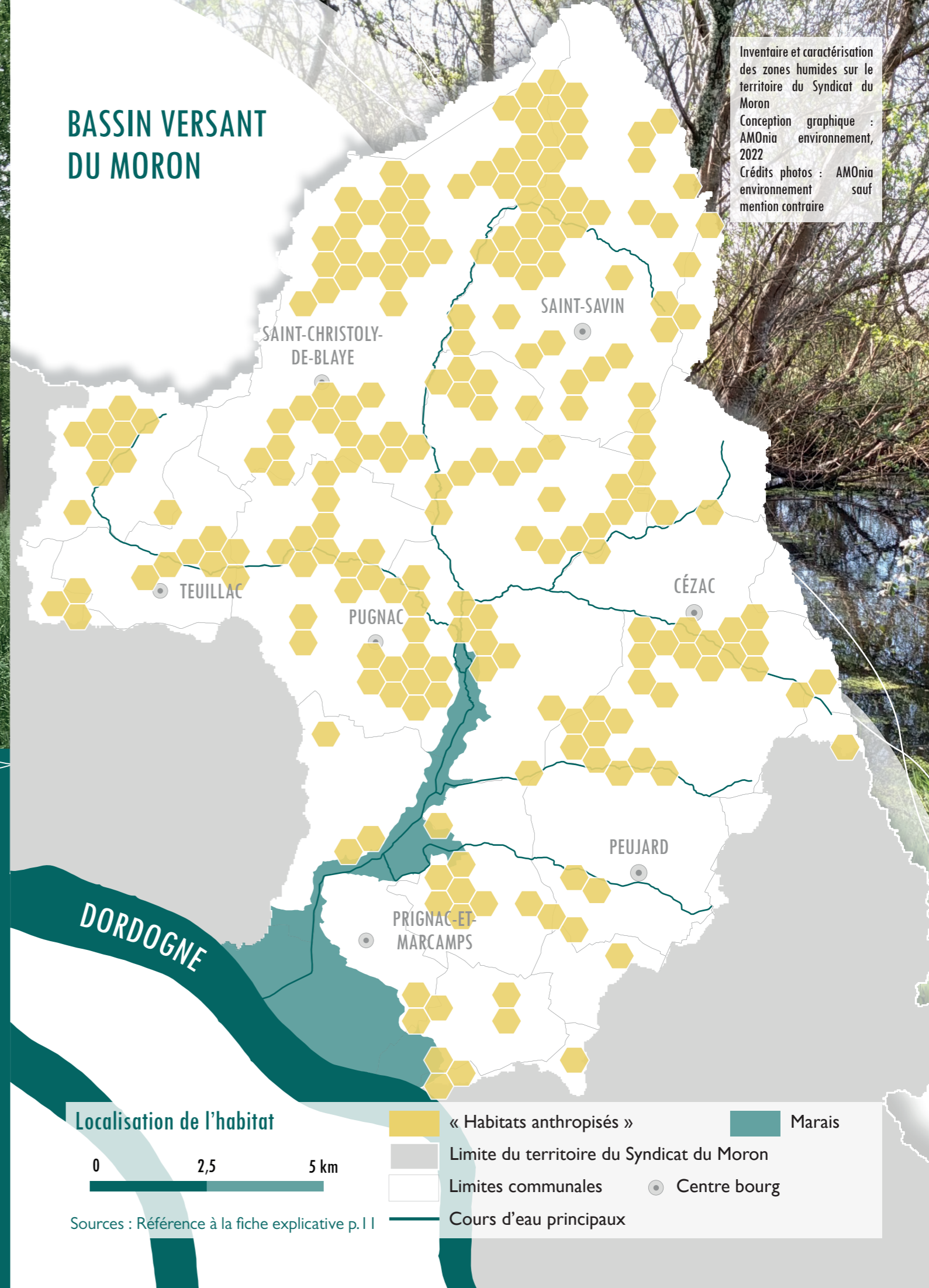


Ces habitats sont également présents au sein de 69 hectares de zones humides (habitat minoritaire) mais ne constituent pas l'habitat majoritaire.

Sur le territoire, certains espaces cultivés ou remaniés par l'Homme sont des zones humides anthropisées. Il s'agit principalement de fruticées atlantiques des sols pauvres (47%), de cultures (23%) et de plantations de conifères (11%).

Le maillage est plus dense au nord du territoire et à proximité des petits ruisseaux à l'amont tels que le ruisseau du Pas de la Gâche.

BASSIN VERSANT DU MORON



Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat du Moron
 Conception graphique : AMOnia environnement, 2022
 Crédits photos : AMOnia environnement sauf mention contraire

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

- « Habitats anthropisés »
- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Cours d'eau principaux

Sources : Référence à la fiche explicative p.11

FICHE HABITAT

ZONES HUMIDES

11 MARAIS

Aulnaies marécageuses, aulnaies-frênaies, saussaies marécageuses, mégaphorbiaies, cariçaies, prairies humides, roselières, végétations amphibies, vignes, etc.



Syndicat du Moron

BASSIN VERSANT DU MORON



DÉFINITION

Formation paysagère terrestre périodiquement inondée qui se caractérise par des terres basses (en majeure partie situées en-dessous du niveau des plus hautes crues) ayant de forts usages anthropiques (drainage, constitution de canaux, etc.). Le bas marais est majoritairement constituée de boisements alluviaux, de mégaphorbiaies avec quelques milieux ouverts relictuels. Les marais présentent une grande diversité d'habitats et sont des supports majeurs de biodiversité. Le haut marais a fait l'objet d'une valorisation par l'Homme avec la mise en culture des sols. Les milieux ouverts fortement gérés sont le support de culture productive (vignes, prairies permanentes et protégées). Quelques milieux boisés subsistent (forêts riveraines et fourrés très humides).

CARACTÉRISTIQUES

Milieux complexes dont les conditions stationnelles sont très variables dans le temps et l'espace : nature du sol, pH, degré de trophie, niveaux d'eau, topographie, etc. Différentes successions de végétations vont donc s'établir dans le temps en fonction des évolutions du milieu. Par exemple, les eaux libres du marais vont petit à petit se couvrir de végétaux (végétations amphibies, roselières, etc.) et se fermer (atterrissement). Ces milieux vont continuer leur dynamique de vieillissement et être colonisés par des végétations moins inféodées aux milieux aquatiques (mégaphorbiaies, cariçaies, etc.) puis par des ligneux (saussaies marécageuses, aulnaies marécageuses, etc.).

CORTÈGE VÉGÉTAL INDICATEUR

Alnus glutinosa, *Salix atrocinerea*, *Phragmites australis*, *Typha latifolia*, *Carex riparia*, *Iris pseudacorus*, *Lycopus europaeus*, *Sparganium emersum*

QUELQUES HABITATS CARACTÉRISTIQUES DES MARAIS



Vigne, Prignac-et-Marcamps



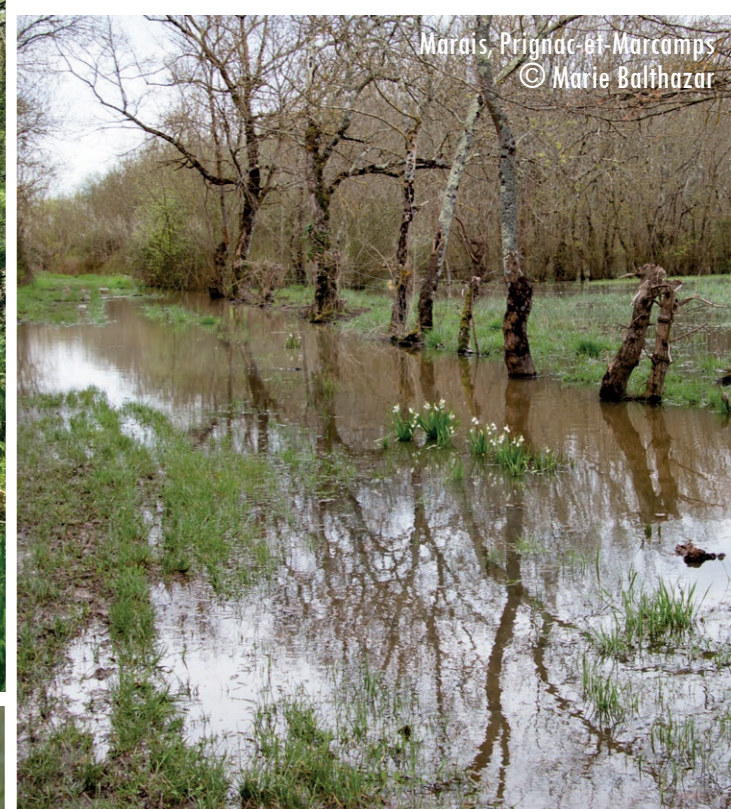
Phragmitaie inondée, Prignac-et-Marcamps © Marie Balthazar



Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes, Saint-Laurent-d'Arce © APEXE



Prairie humide atlantique, Prignac-et-Marcamps © Marie Balthazar



Marais, Prignac-et-Marcamps © Marie Balthazar



Marais, Prignac-et-Marcamps © Marie Balthazar

CONTEXTE

Les marais, de par leur situation ou la richesse de leurs sols, ont été rapidement exploités par l'Homme. Des réseaux de drains et canaux parcourent les marais dans le but de les assécher et de contrôler leur fonctionnement hydraulique afin de permettre leur mise en culture agricole ou leur artificialisation. Les plantations de peupleraies sont également très fréquentes au sein des marais. Enfin, certains marais sont également utilisés pour le loisir : chasse, pêche, randonnée.

Les menaces sur les marais sont multiples : pratiques agricoles intensives, suppression de haies, contamination aux produits phytosanitaires, pollutions anthropiques, imperméabilisation des sols, introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc.

GESTION

Les mesures de gestion à instaurer sont dépendantes de chaque type d'habitat observé au sein du marais. Idéalement, on privilégiera le maintien d'une mosaïque d'habitats, favorisant l'expression d'une faune et d'une flore diversifiée.

La restauration des hydrosystèmes est à envisager si celle-ci ne présente pas de risques vis-à-vis des habitats actuellement en place.

Une gestion adaptée des niveaux d'eau (marais artificialisés) peut permettre la restauration de certains types de végétations.



Marais, Prignac-et-Marcamps © Marie Balhazar



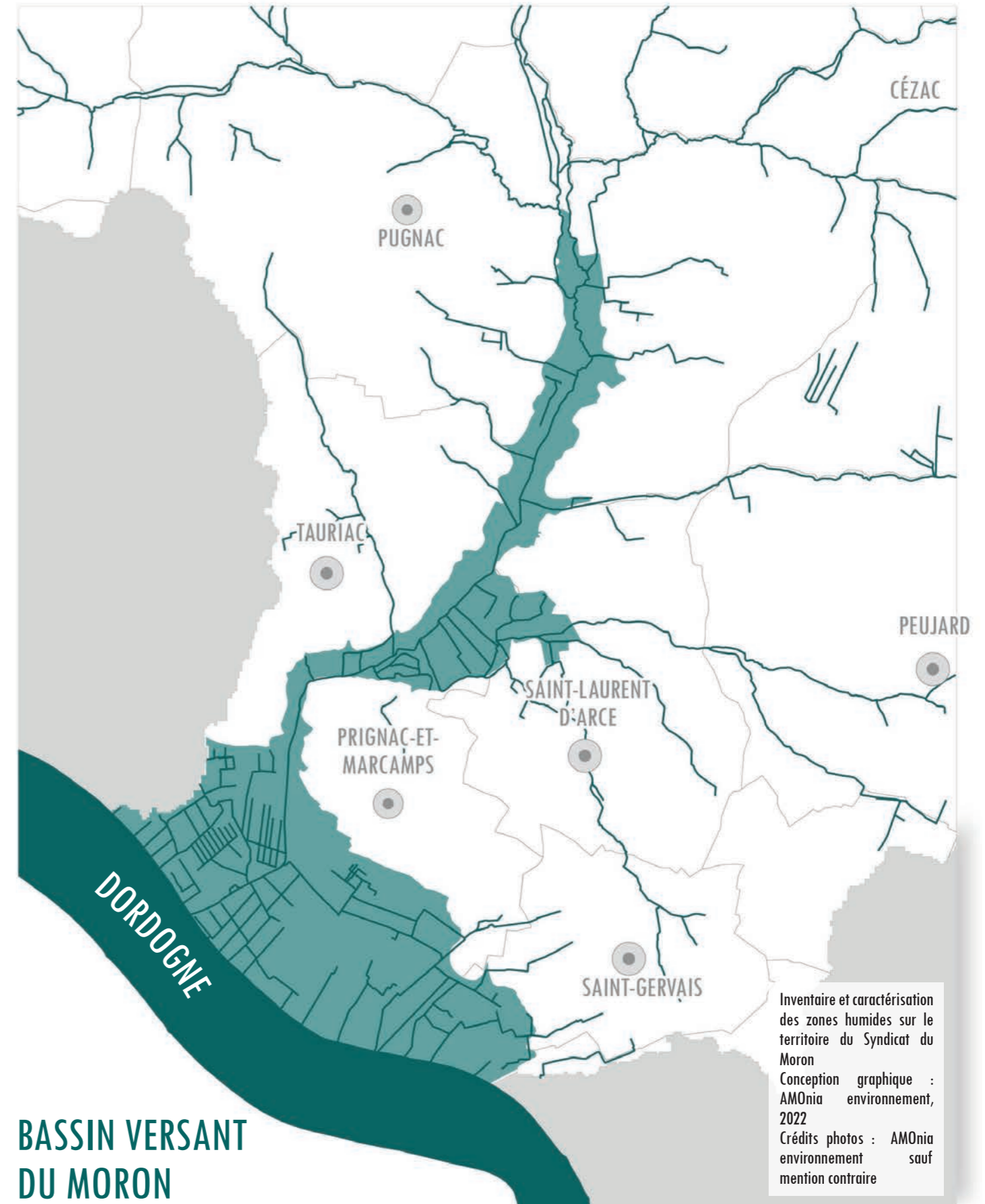
Marais, Prignac-et-Marcamps © Marie Balhazar

Localisation de l'habitat

0 2,5 5 km

- Marais
- Limite du territoire du Syndicat du Moron
- Limites communales
- Centre bourg
- Réseaux hydrographiques

Sources : Référence à la fiche explicative p.11



BASSIN VERSANT
DU MORON

Inventaire et caractérisation
des zones humides sur le
territoire du Syndicat du
Moron
Conception graphique :
AMOnia environnement,
2022
Crédits photos : AMOnia
environnement sauf
mention contraire